



**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES**

2025

SOMMAIRE

PROPOS PRÉLIMINAIRE	p.3
CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL	p.4
<i>1. Le contexte économique de la préparation budgétaire</i>	
<i>2. La présentation de la structure et les hypothèses d'évolution démographique</i>	
<i>3. Le contexte budgétaire et financier de Decoset</i>	
PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2025	p.15
<i>1. L'évolution et les composantes de la masse salariale</i>	
<i>2. L'analyse des effectifs</i>	
<i>3. Les hypothèses prises pour la section de fonctionnement</i>	
<i>4. Les hypothèses prises pour la section d'investissement</i>	
STRUCTURE ET STRATÉGIE DE GESTION DE LA DETTE	p.38
<i>1. L'évolution de l'encours et des annuités de dette</i>	
<i>2. Le pilotage de la dette</i>	
CONCLUSION	p.41

PROPOS PRÉLIMINAIRE

Le débat d'orientations budgétaires est un rendez-vous essentiel en amont de l'examen du budget primitif (BP). Il doit permettre d'instaurer une véritable discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les grandes orientations, les objectifs financiers et les ressources de l'établissement.

Cet enjeu démocratique implique de mettre à disposition de nombreuses informations. Pour garantir cette transparence, **le rapport d'orientations budgétaires (ROB) présente aux citoyens et aux élus de DECOSET les grandes tendances structurant le budget et la stratégie financière envisagée** pour poursuivre la réalisation de ses investissements en 2025.

L'année 2025 est une année de concrétisation pour DECOSET avec la mise en fonctionnement de nouvelles installations et en application de nouveaux contrats (délégations de service public, marchés publics).

Le syndicat assure la gestion du traitement des déchets et leur valorisation pour le compte de ses membres. **Depuis le 1er janvier 2024, Decoset a la pleine compétence pour la gestion de ce traitement y compris le tri** et a fusionné ses deux anciennes zones pour mutualiser l'ensemble des coûts.

Conformément à la loi dite « NOTRe » du 6 août 2015 et à ses décrets d'application, **ce rapport présente, après une contextualisation**, les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Par ailleurs, depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, **les collectivités soumises à l'obligation du DOB doivent faire figurer** les perspectives d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de leur collectivité, pour leur budget principal et leurs budgets annexes.



CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

1. Le contexte économique de la préparation budgétaire 2025

En 2024, l'inflation a diminué et devrait atteindre **2,1% en moyenne annuelle** (contre plus de 5% pour les années 2022 et 2023). Toutefois, la consommation des ménages a peu augmenté et l'épargne est restée à un niveau élevé puisque la vague inflationniste a entraîné une épargne dite de précaution (autour de 17% du revenu disponible brut). L'investissement privé a souffert des taux d'intérêts élevés, mais les prévisions de croissance sont plus optimistes que celles énoncées en début d'année puisqu'elles sont désormais évaluées à 1,1%. **Ce sont principalement les exportations et la demande publique qui ont permis de soutenir l'activité en 2024.**

1.1 L'évolution de la croissance économique et de l'inflation

En 2025, la croissance s'élèverait de nouveau à **1,1 %** mais l'activité serait cette fois-ci essentiellement soutenue par la **demande intérieure privée**, dans un contexte d'effort marqué sur les finances publiques. En effet, un plan de redressement budgétaire est proposé par le Gouvernement Barnier à hauteur de 60 milliards d'euros par rapport à l'évolution spontanée des dépenses et recettes, dans le but de réduire le déficit public annuel, le faisant passer de -6,1% en 2024 à -5% en 2025. Le secteur privé profiterait de la relance de la consommation des ménages (affaiblie depuis 2020 à cause des confinements successifs puis du choc inflationniste), grâce au reflux confirmé de l'inflation et aux gains de pouvoir d'achat. L'inflation descendrait en 2025 au-dessous des 2%, à 1,8% de moyenne annuelle. **Les investissements seront relancés grâce à un léger assouplissement monétaire et cela bénéficiera à l'activité.**

Après la succession de deux crises mondiales, l'une associée à la pandémie du Covid-19, l'autre associée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, **l'année 2024 a vu les effets de la crise énergétique s'estomper progressivement et l'inflation commencer à refluer.** En 2024, les grandes banques centrales que sont la Banque centrale européenne (BCE) et la Federal Reserve (Fed) ont toutes deux entamé une baisse progressive de leurs taux directeurs, et les marchés anticipent de manière prudente une poursuite de cet assouplissement monétaire en 2025.

1.2 L'évolution des indicateurs européens

La dette publique moyenne des pays de l'Union a reculé depuis le pic de la crise sanitaire mais elle n'était pas encore revenue à la situation de 2019 (78%) à la fin de l'année 2023 (81,7% du PIB), et encore moins à celle d'avant crise financière (65% en 2006). La politique budgétaire de la zone euro a été très expansionniste de 2020 à 2023, à hauteur de 4% du PIB, **mais est redevenue restrictive (-0,75% du PIB) en 2024 avec le retrait des mesures de soutien.** Aujourd'hui, plus de la moitié des états européens dépassent la limite de 60% d'endettement et de 3% de déficit qu'imposera le pacte budgétaire à partir de 2025. **Les États dont les déficits dépassent 3% du PIB doivent présenter à l'automne 2024 une stratégie de retour à ce niveau sous 4 à 7 ans, et la France est concernée.** L'orientation budgétaire en zone euro continuera

d'être restrictive en 2025 à hauteur de -0,25% du PIB, à moins d'un nouveau choc sur la croissance.

1.3 L'évolution anticipée des taux d'intérêts

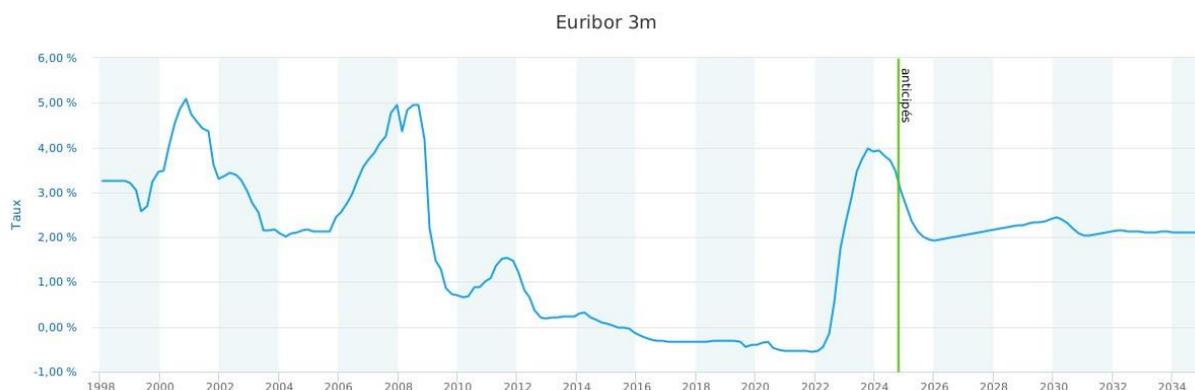
Les taux d'intérêts long terme devraient connaître une légère baisse en 2025. Par exemple, le taux fixe 20 ans à amortissement constant est à l'heure de la rédaction du rapport situé autour de 2,20% (hors marges bancaires) ; **il est anticipé à 2,10% à la fin du premier trimestre 2025**, puis stabilisé autour de 2,08% au deuxième semestre 2025. Les marges bancaires sont estimées à ce jour entre 1,1% et 1,8% en moyenne.



Les taux courts sont légèrement plus élevés (2,25%) mais devraient connaître une baisse similaire (-0,10%%).



L'Euribor est beaucoup plus fluctuant, il devrait connaître une baisse plus conséquente que les taux fixes en 2025 mais une nouvelle hausse à partir de 2026.



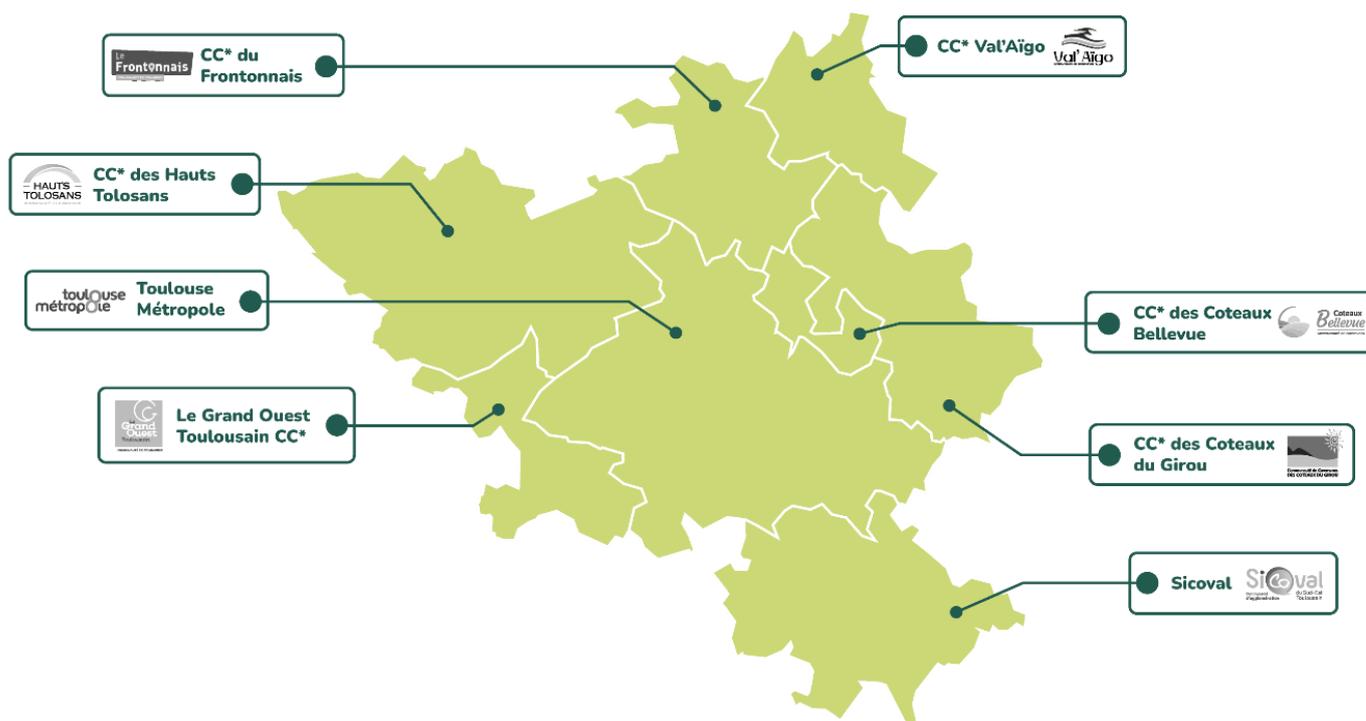
In fine, tous ces éléments contextuels seront pris en considération pour la préparation budgétaire de l'année 2025 et intégreront **les stratégies d'emprunt du syndicat qui maintiendra sa position de prudence et de sécurisation à l'égard de ses membres** en donnant la visibilité à moyen/long terme (au moins à 10 ans). En effet, de lourds investissements attendent encore le syndicat dans les années à venir comme cela sera précisé plus loin dans ce rapport, par conséquent **le pilotage de la dette sera suivi avec attention.**

2. La présentation de la structure et les hypothèses d'évolution démographique

L'évolution de l'organisation institutionnelle de Decoset et la progression démographique sont également à prendre en compte pour bien comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent les orientations budgétaires 2025.

2.1 L'évolution institutionnelle et démographique

Le Syndicat Decoset est un syndicat mixte fermé composé exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Créé en 1993, **Decoset est compétent pour la prévention, la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur tout le territoire Nord de la Haute-Garonne**. Il couvre 153 communes réparties en 8 EPCI : une métropole, une communauté d'agglomération et 6 communautés de communes.



Le tableau suivant retrace l'évolution du nombre d'habitants ces trois dernières années et leur répartition par EPCI membres.

EPCI	2022	2023	2024	2024 (Répartition en %)
C3G	21 926	22 269	22 837	2,1%
CCCB	20 620	20 899	21 009	2,0 %
CCF	27 217	27 716	28 233	2,6%
CCHT	34 333	34 721	35 414	3,3%
CCGOT	41 665	41 897	48 345	4,5%
CCVA	15 092	15 359	15 469	1,4%
Sicoval	80 357	81 269	82 571	7,7%
Toulouse Métropole	796 203	806 503	818 491	76,3%
Total	1 037 413	1 050 633	1 072 369	100%

Au 1^{er} janvier 2024, la population de Decoset est de **1 072 369 habitants**. Entre 2020 et 2024, **l'évolution de la population se situe entre 1,5% et 2% par an**, la région toulousaine étant un des territoires les plus attractifs de France ces dernières années. Il est prévu un ralentissement de la croissance démographique entre 2025 et 2035 avec une moyenne de 1,10% à 1,15% par an. Cette augmentation de la population, adossée à une baisse anticipée de la production de déchets par habitant, devrait entraîner **une stabilité ou linéarité des dépenses globales de fonctionnement**.

2.2 L'évolution statutaire et de la grille tarifaire

Depuis le 1^{er} janvier 2024, Decoset mutualise l'ensemble de ses coûts. Jusqu'alors, deux zones existaient sur le territoire du syndicat :

- Une zone A regroupant 149 communes
- Une zone B regroupant 4 communes (Toulouse, Cugnaux, Villeneuve-Tolosane, Blagnac)

Les tarifs appliqués par Decoset à ses membres étaient alors différenciés selon les zones. **Désormais, une seule grille tarifaire vaut pour tous les membres**, avec des tarifs appliqués au prorata de leur nombre d'habitants ou de leur volume de déchets. Statutairement, les études, les remboursements d'emprunts, les charges fixes ou encore la gestion des déchèteries doivent être refacturées à l'habitant, tandis que la gestion des filières de traitement et/ou valorisation (incinération, tri, compostage) doit être refacturée à la tonne produite. **En vertu du principe de solidarité qui prévaut depuis l'origine du syndicat, les coûts de transfert sont supportés sur chaque tonne de déchet produite**, indépendamment de l'utilisation réelle ou non des installations de transfert.

2.3 Les projets inscrits dans le schéma stratégique

Decoset connaît depuis 2022 un virage important avec des investissements indispensables pour **renouveler toutes ses installations afin de garantir un traitement des déchets optimal**, conforme aux différentes réglementations de plus en plus exigeantes au regard des enjeux environnementaux, et d'assurer une meilleure valorisation des déchets. A ce titre, **Decoset a obtenu la labellisation de premier niveau économie circulaire en juin 2022**. Face à ce mur d'investissements associé à plusieurs vagues successives de transferts de compétence (en 2021 et en 2024), le syndicat a dû faire évoluer sa structure interne pour mener à bien ses projets. Un focus sur la constitution des effectifs et de la masse salariale s'imposera un peu plus loin dans ce rapport. **Fin 2023, Decoset a adopté un schéma stratégique**, document d'orientation de sa politique publique à horizon 2040, élaboré de manière collective et partagée en étroite concertation avec les EPCI adhérents et les acteurs du territoire, partenaires institutionnels et associations. Ce document vise à identifier les enjeux, à fixer des objectifs ambitieux et réalisables en matière de prévention et de gestion des déchets, de prioriser les actions. **Il est composé de 5 axes eux-mêmes décomposés en 21 projets et 45 actions**. L'axe A du schéma stratégique s'intitule « réduire fortement la production de déchets ». L'axe A est décliné en plusieurs actions dont l'action A2 intitulée « étudier les possibilités de tarification incitative de 2ème niveau ». Les orientations budgétaires doivent donc servir ces orientations politiques et accompagner les objectifs de réduction des déchets d'un point de vue financier.

Au-delà du contexte macroéconomique et institutionnel du syndicat, le contexte budgétaire et financier de Decoset, notamment l'atterrissage prévisionnel de son exercice 2024, doit être analysé pour préparer avec sincérité le budget 2025.

3. Le contexte budgétaire et financier de Decoset

Pour appréhender au mieux les orientations budgétaires 2025 du syndicat, il convient d'abord de revenir sur les données rétrospectives, puis sur le Budget 2024 et sur ses prévisions d'exécutions et enfin sur la fiscalité applicable à notre établissement public.

3.1 L'évolution historique de Decoset

Jusqu'en 2020, **Decoset était essentiellement un syndicat d'études** qui externalisait l'ensemble des prestations de traitement et qui employait moins d'une vingtaine d'agents. Les quelques investissements étaient liés à des améliorations sur les déchèteries mais **il n'existait pas de programmation claire de renouvellement des installations**. L'épargne était peu dynamique et les contributions des membres permettaient essentiellement de financer la section de fonctionnement.

A compter du 1^{er} janvier 2021, **le syndicat s'est transformé en absorbant un premier transfert de compétence de la Métropole de Toulouse**, avec un transfert de 10 installations supplémentaires (sept déchèteries publiques, une déchèterie professionnelle, une station de transfert, une plateforme de compostage) et de 45 agents. Une programmation pluriannuelle des investissements et une vision prospective se sont rapidement imposées au regard des installations vieillissantes et de la réglementation applicable afin d'assurer la stabilité financière du syndicat. Pour cela, **des lignes d'autofinancement ont été créées afin de constituer une épargne nécessaire au financement des futurs investissements** et ainsi limiter le recours à l'emprunt. Dès lors, le syndicat a lancé diverses études de faisabilité (2021-2022). S'en est suivie une première période de grands travaux en 2023 et 2024, qui s'achèvera en 2025. Deux projets majeurs verront ainsi le jour en 2025 : **un nouveau centre de tri et l'achèvement de la rénovation de l'usine de valorisation énergétique de Toulouse**, le tout pour un peu moins de 100 M€.

L'année 2025 marquera à la fois **la fin d'une première phase d'investissements**, qui illustre et concrétise l'action du syndicat au service de la transition écologique, et à la **fois le début d'une nouvelle phase d'investissements d'une plus grande ampleur**, toujours au service des mêmes intérêts. L'endettement du syndicat va nettement augmenter pour atteindre un pic projeté en 2028. S'en suivra ensuite une phase de stabilisation des dépenses à partir de 2031, avec un processus de dégonflement de l'endettement et la reconstitution de provisions pour maintenir à nouveau des équilibres financiers satisfaisants.

Le tableau suivant permet de retracer synthétiquement l'évolution des principales masses financières, des différentes capacités d'épargne et du mode de financement des investissements.

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	51 246 243	47 144 442	48 943 346	51 082 038	64 748 354	66 234 971	74 296 572
Dépenses réelles de fonctionnement	51 346 638	47 901 324	48 359 714	50 116 856	54 725 147	57 446 584	66 964 223
EPARGNE DE GESTION	-100 395	-756 882	583 632	965 182	10 023 207	8 788 387	7 332 349
Frais financiers	5 041	42 344	43 573	41 541	34 445	30 610	21 051
EPARGNE BRUTE	-105 436	-799 226	540 059	923 641	9 988 762	8 757 777	7 311 298
Remboursement de la dette en capital	67 057	217 265	264 282	222 355	268 427	318 665	268 715
EPARGNE NETTE	-172 493	-1 016 491	275 776	701 287	9 720 335	8 439 112	7 042 583
Recettes d'investissement définitives (cessions, subventions)	153 981	243 132	-	133 304	151 804	117 526	1 573 567
Dépenses d'investissement (hors dette)	2 291 056	692 040	441 928	521 952	1 453 416	3 027 189	19 447 177
Emprunt(s) nouveau(x)	1 498 000	1 502 000					14 000 000
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT SUR L'EXERCICE	-811 568	36 601	-166 152	312 638	8 418 724	5 529 450	3 168 973

L'épargne constituée en 2021, 2022 et 2023 permet de consolider financièrement la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements et de la rendre réalisable. En 2022, l'autofinancement brut représente 13,18% des recettes réelles de fonctionnement et l'épargne nette ou disponible 12,69 %, contre 15,42% et 15,01% en 2021. **En 2023, la capacité d'autofinancement du Syndicat a été maintenue** puisque l'autofinancement brut représente 10,61% des recettes réelles de fonctionnement et l'épargne nette ou disponible 10,32%.

En 2024, l'épargne de gestion sera toujours forte, au moins au même niveau que les années précédentes, en revanche **l'épargne brute et l'épargne nette seront légèrement atténuées**, du fait d'une forte mobilisation d'emprunt en 2024, à hauteur de 38 M€. L'épargne nette en 2024 devrait se situer entre 6 et 7 M€. En 2025, les excédents de fonctionnement cumulés seront utilisés pour **financer les investissements prévus en complément de nouvelles mobilisations d'emprunt**. Les ratios fin 2025 devraient donc être dégradés et le fonds de roulement en grande partie utilisé, mais une remise à niveau est prévue à horizon 2027.

Les projections d'atterrissage de l'exercice 2024 permettent d'anticiper l'évolution de ces ratios financiers. Avant de voir cette projection, il convient de rappeler les éléments du Budget primitif 2024, résumés dans les tableaux ci-dessous.

3.2 Le rappel de la structure budgétaire 2024

Structure du budget primitif 2024 en K€			
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	68 296,92	Atténuation de charges	122,13
Charges de personnel	7 438,93	Produit services	76 552,85
Autres charges de gestion	407,50	Dotations et participations	460,00
Autres dépenses	50,00	Autres produits de gestion	7 430,00
Intérêts de la dette	2 307,06		
Autofinancement	6 064,57		
TOTAL	84 564,98	TOTAL	84 564,98
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Remboursement du capital de la dette	2 168,73	Autofinancement	6 064,57
Opérations d'équipement	99 955,00	Emprunts	96 059,16
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	2 500,00	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	2 500,00
TOTAL	104 623,73	TOTAL	104 623,73

Il convient également de rappeler les éléments du Budget Supplémentaire voté en juin 2024 et reprenant les excédents apparaissant au compte administratif 2023. Ces excédents ont été inscrits en report à nouveau en recette de fonctionnement 2024, le besoin de financement de la section d'investissement n'ayant pas besoin d'être couvert. Le résultat global de fonctionnement de 25,8 M€ a été inscrit en report à affecter au Budget supplémentaire 2024. La section de fonctionnement s'élève alors à 110,41 M€ et celle d'investissement à 90,79 M€ avec les reports et restes à réaliser.

Le budget de Decoset s'établit donc au global à 201,2 M€ en 2024.

Un atterrissage de l'exercice 2024 est présenté ci-après. Projeté sur la base d'éléments d'exécution au 15 octobre, cette analyse ne constitue qu'une tendance que l'adoption du Compte administratif 2024 viendra préciser en juin 2025.

3.3 Le compte administratif 2024 anticipé

Le tableau ci-dessous projette les résultats 2024.

Atterrissage prévisionnel 2024			
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes de l'année	79 610 379,39 €	38 937 044,41 €	118 547 423,80 €
Dépenses de l'année	70 453 590,38 €	37 562 436,42 €	108 016 026,80 €
Résultat de l'année	9 156 789,01 €	1 374 607,99 €	10 531 397,00 €
Reprise résultat antérieur	25 844 034,58 €	964 218,20 €	26 808 252,78 €
Résultat total	35 000 823,59 €	2 338 826,19 €	37 339 649,78 €
RAR recettes		3 552 531,86 €	3 552 531,86 €
RAR dépenses		2 148 196,10 €	2 148 196,10 €
Résultats RAR		1 404 335,76 €	1 404 335,76 €
Résultat final après RAR	35 000 823,59 €	3 743 161,95 €	38 743 985,54 €
dont affectation			
dont report à nouveau	35 000 823,59 €		

En section de fonctionnement, Decoset serait excédentaire en 2024, comme pour les exercices 2021 et 2022. Cela s'explique notamment par l'anticipation du syndicat de fortes mobilisations d'emprunt dès 2024 et par son obligation de dégager suffisamment de ressources propres pour couvrir le remboursement de sa dette. De plus, de nombreuses incertitudes pesaient sur Decoset en lien avec des fins de contrats et l'évolution des marchés monétaires. Par ailleurs, le syndicat percevra des recettes exceptionnelles qui n'étaient pas anticipées au BP.

En section d'investissement, Decoset réaliserait un léger excédent d'1,3 M€ en 2024. Comme il vient d'être énoncé, stratégiquement Decoset a financé ses investissements par de l'emprunt en 2024 et a gardé ses réserves pour les décaisser en 2025 en fin de travaux. Compte tenu du déploiement projeté des autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) réalisé par le syndicat en fin d'année, les restes à réaliser n'auront pas besoin d'être couverts par les excédents de la section de fonctionnement.

Le résultat comptable prévisionnel de l'année 2024 est ajouté aux résultats comptables antérieurs pour former le résultat final, en fonctionnement comme en investissement. Le résultat final cumulé (investissement et fonctionnement hors restes à réaliser) s'appelle fonds de roulement. Il représente les réserves accumulées dans le temps par le syndicat mixte et mobilisables pour financer les investissements à venir en 2025 et les années suivantes.

Le résultat final de l'exercice 2024 est estimé à 37,3 M€.

3.4 L'évolution de la fiscalité applicable

Les orientations budgétaires doivent tenir compte, au-delà des résultats 2024, de l'évolution de la fiscalité applicable. Decoset, de par sa compétence unique, la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés, est soumis à différentes taxes :

- D'une part la **taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)** ;
- D'autre part la **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** pour laquelle un droit d'option a été exercé. Le syndicat est assujéti à la TVA sur l'ensemble de ses opérations, en dépenses comme en recettes, en fonctionnement comme en investissement (hors exceptions comme les subventions).

En 2016, la législation est venue encadrer une augmentation progressive de la TGAP. **Le tableau suivant précise les montants par tonne** applicable au traitement du tout-venant incinérable.

TGAP HT	2020	2021	2022	2023	2024	2025
UVE (Pe > 65%)	6 €/t	11€/t	12€/t	13€/t	14€/t	15€/t
UVE (Pe < 65%)	12 €/t	17€/t	18€/t	20€/t	22€/t	25€/t

Pour l'année 2025, sur les dépenses d'incinération, **cette taxe devrait être de 15 €/tonne sur les deux unités de valorisation énergétique** (Toulouse et Bessières), celle de Toulouse ayant amélioré ses performances grâce aux travaux de rénovation précités.

Le syndicat doit toutefois se montrer prudent à l'égard de la fiscalité, d'une part en cas de défaillance d'une UVE qui entrainerait une perte de performance, faisant passer la TGAP de 15 à 25 €/tonne traitée, d'autre part en cas d'apparition d'une nouvelle taxe applicable aux usines en fonction de leurs rejets de CO2 (taxe carbone). **L'instauration d'une telle taxe viendrait perturber les équilibres financiers du syndicat et le contraindrait à augmenter de manière conséquente les contributions de ses membres.**

Sur les dépenses d'enfouissement, qui sont résiduelles pour Decoset (détournements sur des centres de stockage), **la TGAP sera de 65€/tonne en 2025**. Le tableau suivant précise les montants applicables au cours des 5 dernières années.

TGAP HT	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75% de biogaz capté	25 €/t	37€/t	45€/t	52€/t	59€/t	65€/t

En tenant compte de tous les paramètres décrits depuis le début de ce rapport, il convient désormais de dresser des perspectives budgétaires pour l'année 2025 et les années suivantes, l'objectif étant de donner de la visibilité à moyen terme à la fois aux membres de Decoset mais aussi à ses divers partenaires.



PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2025

1. L'évolution et les composantes de la masse salariale

1.1 La prévision et le résultat budgétaire 2024

Pour mémoire, le montant des dépenses de fonctionnement prévu au Budget primitif 2024 pour la masse salariale s'élève à 7,44 M€. La prévision d'exécution se situe autour de 6,81 M€ soit un taux de réalisation de 92%. Un taux relativement faible en raison à la fois de la difficulté à estimer les dépenses de personnel ces dernières années tant **l'organisation et la structuration des effectifs ont évolué**, et des difficultés conjoncturelles à recruter sur certains métiers en tension.

En effet, en 2022 et 2023, **des réajustements budgétaires ont dû être opérés en fin d'année** au niveau des crédits du chapitre 012 (dépenses de personnel), la prévision initiale étant un peu juste compte tenu des **évolutions réglementaires successives** (revalorisation du point d'indice, prime inflation...), de la **mise en place du RIFSEEP** (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel), et de **l'absorption d'un transfert** d'agents.

En parallèle, **la prévision budgétaire 2024 a été élaborée en tenant compte des éléments approuvés dans le Schéma stratégique de Decoset** notamment l'anticipation de futurs recrutements nécessaires au bon déroulé des projets. Les recrutements ont pu connaître un décalage entre leur planification et leur réalisation ce qui a conduit à la non-utilisation d'une partie des crédits alloués en 2024.

Certains de ces recrutements ont eu lieu en cours d'année, d'autres arriveront en fin d'année 2024, il conviendra donc de les comptabiliser en année pleine sur 2025. Par ailleurs, **des primes de faisant fonction ont été attribuées à compter du 1^{er} juillet 2024** à des agents remplissant les conditions. Leur régime indemnitaire s'est donc vu augmenter de 20%.

1.2 La projection budgétaire 2025

La projection budgétaire de la masse salariale proposée pour 2025 intègre donc l'ensemble de ces facteurs d'évolution extérieurs, le lissage des derniers recrutements en année pleine, les besoins nouveaux nécessaires à la mise en œuvre des projets portés par Decoset, mais intègre **aussi un objectif de maîtrise des dépenses de personnel** avec un réel travail de priorisation et de quantification des besoins, d'encouragement à la mobilité interne et de réorganisation des services au travers de redéploiement de postes.

La masse salariale 2025 est évaluée à 6,93 M€ avec une répartition 32/68 entre les filières administratives et techniques comme le matérialise le tableau ci-dessous.

	Filières techniques	Filières administratives	Total
Montant prévisionnel 2025	4 708 522,13 €	2 225 309,27 €	6 933 831,40 €
Répartition en pourcentage	67,91%	32,09%	100,00%

1.3 L'évolution de la masse salariale

Au regard de l'évolution du syndicat, **les dépenses de personnel ont fortement augmenté** en valeur absolue entre 2020 et 2024. En revanche, **le ratio dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement s'est toujours maintenu** à un niveau bas et stable. Le tableau suivant permet de constater ces évolutions de manière rétrospective.

	2020	2021	2022	2023	2024 (projeté)	2025 (projeté)
Montant de la masse salariale	1, 021 M €	3, 353 M €	4, 053 M €	4, 362 M €	6, 810 M €	6, 934 M €
Dépenses réelles de fct	50, 201 M €	54, 885 M €	57, 431 M €	66, 411 M €	70, 454 M €	72, 406 M €
Ratio DP/DRF	2,03%	6,11%	7,06%	6,57%	9,67%	9,58%

Entre 2020 et 2021, la masse salariale a fortement augmenté en raison du transfert de compétence de la Métropole et de l'intégration de 45 nouveaux agents dans les effectifs du syndicat. Ces nouveaux agents travaillent sur des installations gérées en régie, alors que précédemment tout était externalisé. Ce changement de mode de gestion (régie directe) explique naturellement l'augmentation du ratio DP/DRF. En 2022 et 2023, ce sont principalement de nouveaux recrutements (structuration des effectifs associée au lancement des projets) et les revalorisations salariales qui ont conduit à une hausse plus modeste.

1.4 L'ajustement des effectifs en 2024

En 2024, un nouveau transfert de compétence est effectué, avec l'intégration de 52 nouveaux agents pour le syndicat travaillant en régie directe (sur le centre de tri de Toulouse), ce qui explique le même effet rebond qu'entre 2020 et 2021, tant en valeur absolu qu'en ratio DP/DRF. A cela s'ajoute des recrutements, des renforts et des évolutions de missions, dont notamment :

- Responsable du Hall 9 (Mai 2024)
- Chargée de communication (Septembre 2024)
- Chargée de mission qualité et performance (Octobre 2024)
- Directrice de la transition (Décembre 2024)
- Animatrice (Février 2024)
- Pelliste sur la Station de transfert (Aout 2024)

- Recrutement au service Relations Usagers (Janvier 2024)
- Recrutement de 7 agents permanents pour la gestion de la déchèterie de Plaisance et d'un agent en renfort temporaire (Octobre 2024). La déchèterie est en effet reprise en régie directe à partir du 1^{er} novembre 2024.

En 2025, tous ces nouveaux recrutements seront comptabilisés en année pleine. En revanche, **sur les 52 agents transférés en 2024, 47 ne seront rémunérés que sur 6 mois** (5 agents seront redéployés au service Transfert pour assurer les transferts des collectes sélectives de Toulouse, les contractuels ne seront pas renouvelés, et 13 agents titulaires restants seront transférés à Paprec lors de la mise en service du nouveau centre de tri). A ces variations s'ajoutent **la revalorisation du RIFSEEP et la prévision de nouveaux recrutements** :

- Un chargé d'opérations au service Travaux (Janvier 2025)
- Un ingénieur au service Valorisation Organique (Septembre 2025)
- Un renfort au service incinération (Avril 2025)
- Un animateur supplémentaire pour les visites des nouvelles installations (Mars 2025)
- Trois agents pour le fonctionnement du Hall 9 (Octobre 2025)
- Redéploiement au service Relations Usagers

Ces différents transferts et recrutements opérés en 2025 devront à nouveau être lissés en 2026. Associés à de nouveaux recrutements (ouverture de la déchèterie de Ribaute), **la masse salariale 2026 est évaluée à 7,01 M€**. Elle **pourrait continuer d'augmenter les années suivantes en raison de l'ouverture de nouvelles installations programmées** dans le PPI (déchèterie Nord, plateformes de compostage à Grenade et Léguevin) si leur mode de gestion venait à être celui de la régie directe. **Elle devrait se stabiliser durablement** à l'aune de la fin des investissements menés par Decoset, à horizon 2032.

2. L'analyse des effectifs

2.1 Les effectifs en 2024

Au 1^{er} janvier 2023, Decoset comptait 76 emplois en totalité pourvus, dont 62 agents titulaires et 14 agents contractuels.

Au 1^{er} janvier 2024, les effectifs du syndicat sont arrêtés à 126 emplois dont 125 de pourvus, dont 94 par des agents titulaires et 31 par des agents non titulaires. Lors du vote du Budget Supplémentaire en juin 2024, les effectifs sont arrêtés à 128 emplois en totalité pourvus, dont 100 par des agents titulaires et 28 par des agents non titulaires. Au 31 décembre 2024, les effectifs devraient être arrêtés à 150 emplois dont :

2024	
Catégories A	23
Catégories B	16
Catégories C	112

2.2 Les anticipations des effectifs en 2025 et les années suivantes

Fin 2025, après la fermeture du centre de tri de Toulouse, les effectifs devraient passer à 106 agents répartis comme suit :

2025	
Catégories A	23
Catégories B	19
Catégories C 112	66

En 2026, les effectifs A et B devraient restés stables, tandis que les catégories C passeraient à 76 emplois (ouverture de Ribaute et des éco-points de quartier).

3. Les hypothèses retenues pour la section de fonctionnement

Le présent rapport vise à **préciser les hypothèses prises en compte dans l'élaboration budgétaire** au regard des éléments connus au moment de sa rédaction. Il conviendra donc d'étudier l'évolution prévisionnelle de ses dépenses et de ses recettes au sein de la section de fonctionnement.

3.1 Les hypothèses en dépenses

La présentation des dépenses de fonctionnement 2025 se fera par service puis en synthèse de manière globale. **Ces dépenses projetées tiennent compte de l'évolution des coûts** mais aussi de l'évolution des tonnages sur le territoire de Decoset, sur la base d'un travail collaboratif avec les EPCI membres.

Les dépenses d'INCINÉRATION

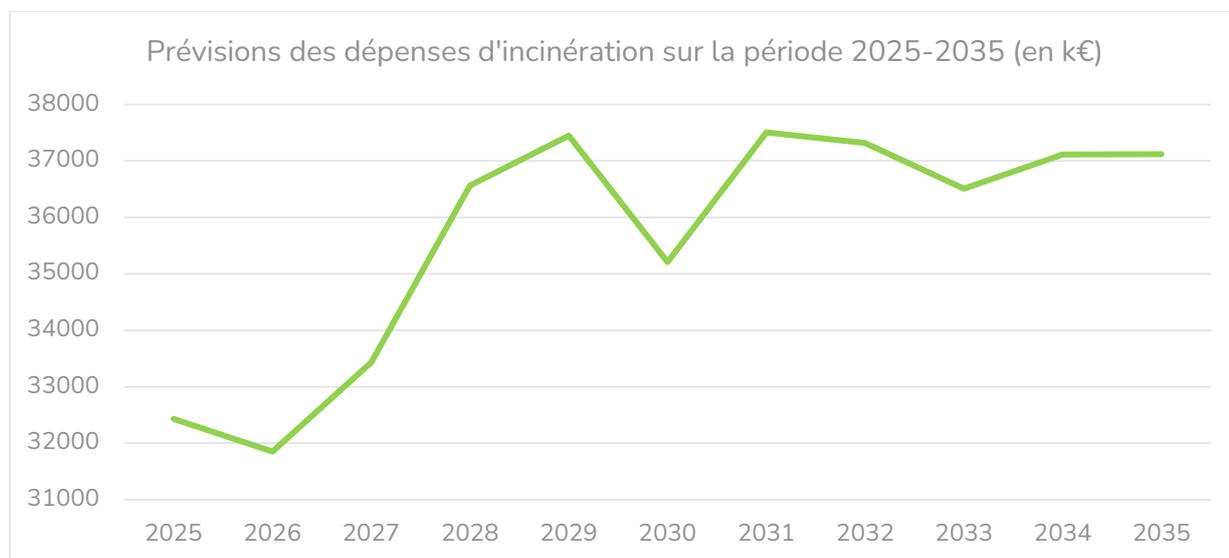
Decoset assure l'exploitation de deux unités de valorisation énergétique sur son territoire, une à Toulouse, une à Bessières. Jusqu'au 31 décembre 2024, il existe deux délégations de service public (DSP) distinctes pour la gestion de ces UVE. **A compter du 1^{er} janvier 2025, une seule DSP viendra couvrir la gestion de ces deux installations afin d'optimiser les coûts financiers et de lancer le renouvellement des installations vieillissantes.** En 2025, le territoire de Decoset devrait produire environ 239 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) à incinérer soit **une diminution de 1,6% de tonnages par rapport au réalisé prévisionnel 2024.** En sus, seront traités sur ces 2 UVE environ 12 000 tonnes de refus de tri et 10 000 tonnes de tout venant incinérable (TVI) en provenance des déchèteries publiques. De façon subsidiaire pourront être également traités des refus de compostage ou des encombrants.

Pour le traitement des OMR une prévision budgétaire de 30 M€ pour 2025 est établie. **Des dépenses seront également engagées pour une assistance à maîtrise d'ouvrage** aux fins de contrôle du délégataire, pour des études de comparaison de sites, pour le solde de tout compte des DSP arrivées à échéance au 31/12/2024, pour la contribution annuelle à ATMO. Ces frais d'études devraient augmenter entre 2026 et 2032 dans le cadre de la reconstruction d'une UVE à Toulouse puisque Decoset fera probablement appel à un AMO pour superviser la bonne exécution de ces travaux (livraison prévue en 2032). **Le coût du traitement lui devrait évoluer de 2,5% par an en vertu des clauses de révision des prix prévues au contrat,** hors circonstances économiques et/ou diplomatiques imprévisibles. Hors dotations aux amortissements, **des provisions seront constituées à la tonne dès 2025 et jusqu'en 2031 pour financer la démolition de l'UVE existante** et dès 2028 pour maintenir un niveau de désendettement du syndicat acceptable (15 ou 16 années de désendettement maximum) suite à la mobilisation d'un emprunt conséquent (150 M€) pour financer une subvention d'équipement versée au délégataire pour la reconstruction de l'UVE (dont la phase de mobilisation sera étalée entre 2025 et 2027). Enfin, **l'hypothèse d'augmentation de la fiscalité applicable aux déchets (TGAP) est prise en compte par le syndicat,** en revanche **la mise en**

place d'une éventuelle taxe carbone est suivie de près sans être prise en compte dans les projections à défaut d'annonce gouvernementale officielle.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement devraient croître jusqu'à près de 37,5 M€ à horizon 2029 contre 32 M€ estimés précédemment pour 2025, malgré une forte baisse attendue des tonnages dans la Métropole toulousaine.

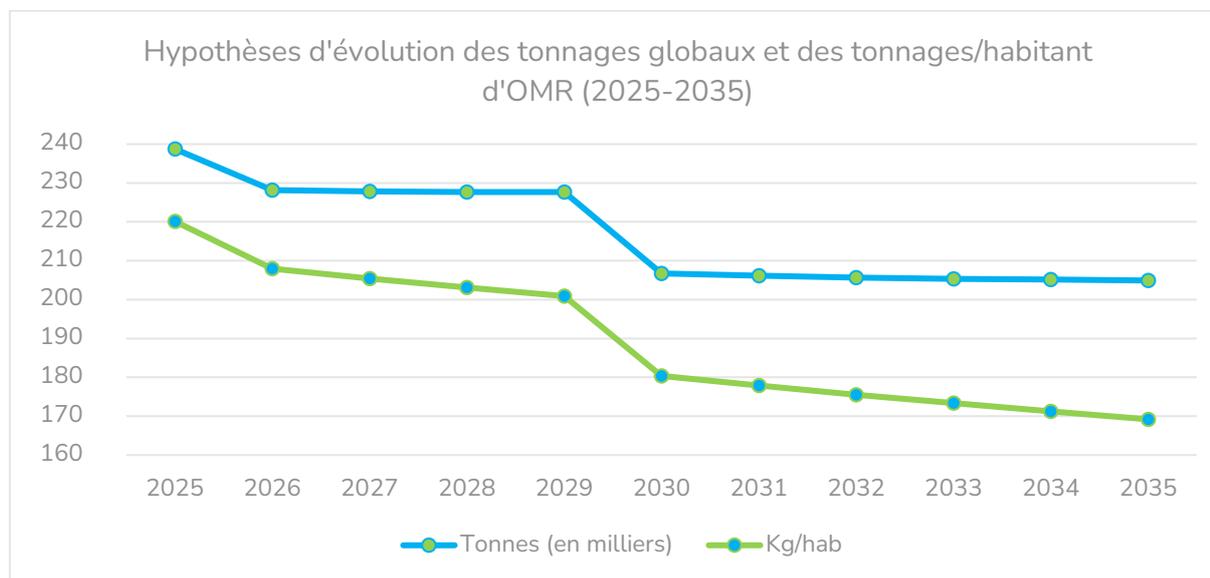
Le graphique suivant permet de visualiser la prévision de ces dépenses d'incinération sur la prochaine décennie. Il convient de préciser à ce stade que les recettes liées à l'incinération (vente de chaleur et d'électricité) suivront également une courbe ascendante qui viendra partiellement compenser ces hausses de dépenses et atténuer les contributions que les EPCI membres auront à verser pour cette filière.



Comme indiqué ci-avant, les tonnages d'OMR devraient diminuer chaque année pour atteindre 205 000 tonnes à horizon 2035 sur l'ensemble du territoire, de manière plus ou moins progressive, puisque deux fortes baisses sont attendues, la première en 2026 avec -4,4% de tonnages globaux par rapport à 2025 puis la seconde en 2030 avec -9,2% de tonnages globaux par rapport à 2029, en raison de la séparation anticipée de la collecte et du traitement des bio-déchets. Si les projections de tonnages venaient à ne pas être confirmées, les baisses des dépenses prévues en 2026 et 2030 n'auraient pas lieu et les dépenses globales atteindraient plutôt 42 M€ à moyen terme (contre 37,5 M€ avec les tonnages projetés actuellement).

Ces hypothèses conduisent aussi à des analyses de production d'OMR par habitant pour lesquels un travail de fixation d'objectifs est engagé avec les EPCI adhérents. La prévention menée par les EPCI membres autour de la réduction des déchets à la source qui permettra un changement des comportements et des habitudes de consommation des usagers. Ces objectifs de prévention et de réduction de la production de déchets par habitant sont prévus dans le schéma stratégique adopté en 2024 par Decoset et dans les PLPDMA de chaque EPCI.

Le graphique présente les anticipations faites sur la production d'OMR sur la prochaine décennie. **Tandis que la population va continuer d'augmenter constamment, la production d'OMR en kilo par habitant va nettement diminuer** ce qui va entraîner une baisse de la production globale des OMR sur le territoire de Decoset entre 2025 et 2035.



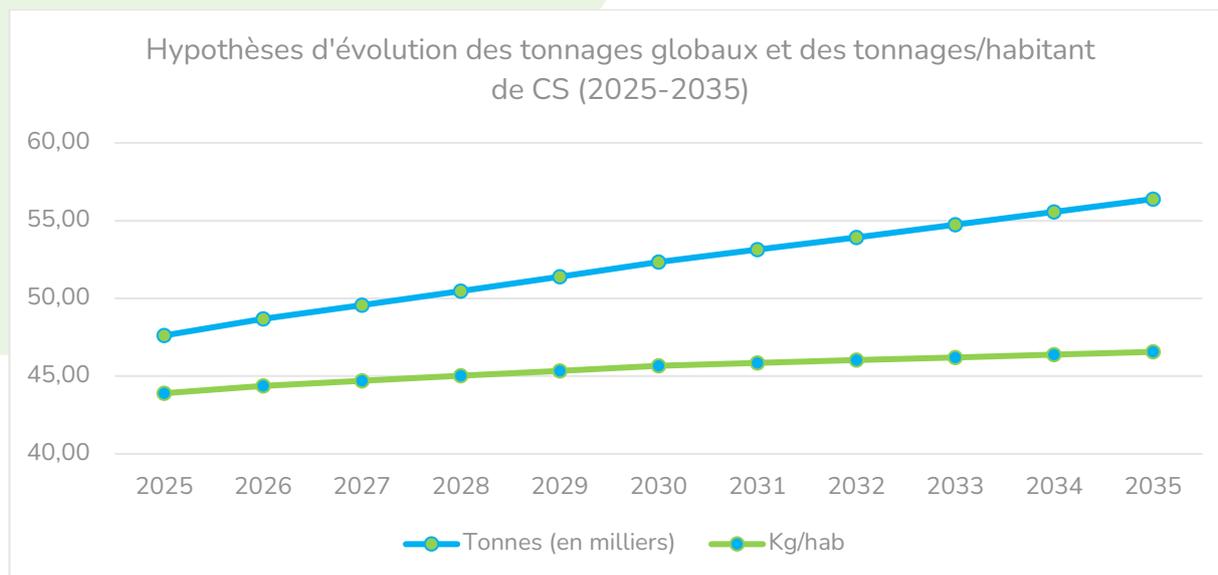
Enfin, les dépenses de fonctionnement pour l'incinération comprennent **dès 2024 le remboursement des intérêts d'emprunt liés au financement des BREF** (travaux de rénovation de l'UVE de Toulouse). Ces travaux de rénovation, évalués à 39 M€, permettent de maintenir l'usine de Toulouse en conformité avec la réglementation européenne jusqu'à sa reconstruction (prévue en 2032). En novembre 2023, un emprunt de 14 M€ a permis de concourir au financement de ces travaux. Les intérêts courront jusqu'en 2044 et pèseront sur les dépenses de fonctionnement. De même, les intérêts d'emprunt liés au financement de la subvention d'équipement versée au délégataire pour la reconstruction de l'UVE de Toulouse courront probablement sur les exercices 2025 à 2058.

Les dépenses de TRI

Decoset assure aujourd'hui l'exploitation de deux centres de tri sur son territoire, un en fin de vie à Toulouse, et un à Bessières. **Les deux installations seront fermées en 2025** au profit d'un **nouveau centre de tri plus performant**, actuellement en construction sur la commune de Bessières. Il viendra donc en remplacement des deux centres existants, avec une importante capacité de traitement de 67 000 tonnes.

Il est prévu **une augmentation progressive des tonnages de collectes sélectives (CS)** sur le territoire de Decoset, d'abord en raison de la croissance démographique des EPCI membres, ensuite en raison de la réglementation (mise en place des extensions de consignes de tri au 1^{er} janvier 2024) qui incite les consommateurs et usagers du service public à **davantage trier les matières recyclables pour mieux les valoriser**. Le nouveau centre de tri sera doté de plusieurs trieurs optiques innovants capables de prendre en charge ces extensions, contrairement aux installations actuelles qui ne sont pas suffisamment équipées et où les opérations de tri

s'effectuent majoritairement à la main. Ainsi, **Decoset passerait de 47 617 tonnes à trier en 2025 à 56 394 tonnes en 2035.**



Grâce au renouvellement de ses équipements, **le syndicat va voir le coût de traitement de ses collectes sélectives diminuer à partir de 2025.** En effet, en 2024 c'est 11 M€ d'inscriptions budgétaires et 10 M€ de réalisations budgétaires prévisionnelles pour les dépenses de traitement des CS (pour 46 823 tonnes prévisionnelles). Cela représente environ 213 €/tonne (hors investissements et hors masse salariale). En 2025, les hypothèses de dépenses pour le traitement des CS sont évaluées à 6,12 M€ soit 128 €/tonne traitée, refus de tri compris. **Le nouveau centre de tri permettra donc de réaliser une économie de 40% en 2025 sur le traitement des collectes sélectives puis à moyen terme une économie de 25% par rapport à 2024** (coût moyen de 2026 à 2035 évalué à 160 €/tonne).

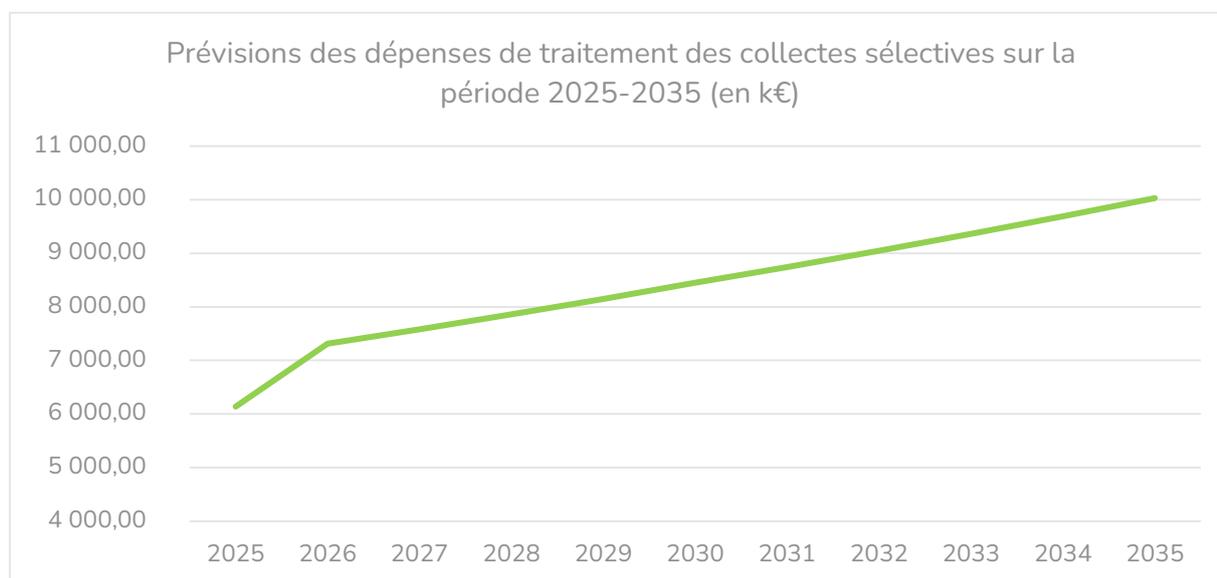
Cette optimisation des dépenses résulte de **plusieurs facteurs** :

- En 2025, le titulaire du marché public global de performance (MPGP) qui conçoit et réalise, puis exploite l'équipement pendant 4 ans, s'est engagé à facturer au syndicat Decoset **un forfait avantageux pour l'exploitation de l'ancien centre de tri de Bessières** dans l'attente de la livraison du nouveau centre. Ainsi, quel que soit le volume de tonnages apportés, et quel que soit le retard de livraison du nouvel ouvrage, **Decoset est assuré de ne pas supporter d'aléas financiers pour le traitement de ses CS allant sur Bessières.**
- De plus, la mise en service du nouvel équipement est la dernière phase d'investissement de l'ouvrage. Autrement dit, **le titulaire sera en capacité de traiter les premières tonnes de CS dès la mise en service du nouveau centre**, mais ce coût de traitement fera l'objet des dernières dépenses d'investissement liées à l'ouvrage pour Decoset. La mise en service est prévue aux alentours des mois de mai ou juin 2025. En réalité, **les dépenses de fonctionnement pour le nouveau centre de tri ne débiteront donc probablement qu'à partir du mois d'août 2025.** En revanche, sur le centre de tri de Toulouse, une partie des tonnes réceptionnées devront être détournées et traiter par des prestataires privés

jusqu'à la fin de la mise en service du nouveau centre (donc jusqu'à fin juillet). Ces détournements sont évalués à 1,2 M€.

A partir de 2026, les détournements n'auront plus lieu d'être. En revanche, **les prix forfaitaires et proportionnels pour l'exploitation du nouveau centre de tri seront lissés en année pleine** (au lieu du forfait et du coût de la mise en service incluse dans les investissements en 2025) ce qui fera augmenter les dépenses d'environ 1,2 M€. Ensuite, **le prix de traitement devrait évoluer de 2,5% par an en vertu des clauses de révision des prix prévues au contrat**, toujours hors circonstances économiques et/ou diplomatiques imprévisibles. Enfin, les tonnages de CS devraient augmenter de plus de 18% entre 2025 et 2035 (et de 6% par habitant) ce qui impliquera une hausse mathématique des dépenses de traitement, pour un total de 10 M€ à horizon 2035.

Le graphique suivant permet de visualiser la prévision de ces dépenses sur la prochaine décennie.



Au regard du dimensionnement du futur centre de tri, **il est prévu dans le contrat des reversements d'intéressement par le titulaire au syndicat en cas de recettes supplémentaires liées à des tonnes tierces** (tonnes hors Decoset). Ces éventuelles recettes permettraient d'atténuer la contribution des EPCI membres pour cette filière.

Enfin, comme pour l'incinération, les dépenses de fonctionnement pour les collectes sélectives comprennent dès 2025 le remboursement des intérêts d'emprunt liés au financement du nouvel équipement de Bessières. En effet, **en 2024 trois emprunts ont été mobilisés pour financer la construction du nouveau centre**, à hauteur de 38 M€. Un dernier emprunt lié à ce projet devra être contracté en 2025 pour financer l'achèvement des travaux (environ 15 M€). Les intérêts courront pendant 30 ans pour certains (liés aux travaux de VRD et génie civil) et 20 ans pour d'autres (liés aux travaux de process).

Les dépenses de traitement des CS vont donc diminuer (en coût à la tonne), en revanche la localisation du nouvel équipement va contraindre le syndicat à transférer les volumes produits

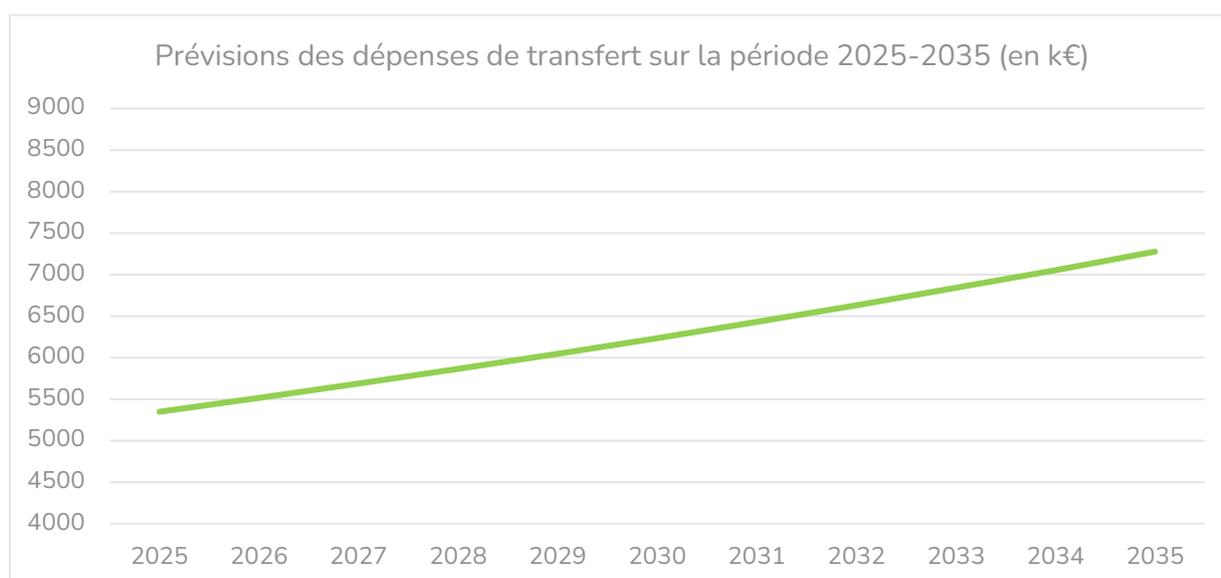
par la métropole toulousaine jusqu'ici directement réceptionnés à Toulouse, à Bessières. **Cela va engendrer des coûts de transport nouveaux et récurrents**, comme il conviendra de le voir ci-après.

Les dépenses de TRANSFERT

Decoset assure l'exploitation de sept installations de transfert. Elles permettent de **stocker les volumes et d'optimiser les transports de déchets vers les installations de traitement**. Trois de ces équipements sont gérés directement en régie, dont l'un entrera en service en 2025 (transfert des collectes sélectives), les quatre autres font l'objet d'une gestion déléguée. Jusqu'au 31 décembre 2024, ces quatre quais de transfert sont intégrés dans une délégation de service public (Econotre). A partir du 1^{er} janvier 2025, avec la fin de la DSP actuelle, ces quais seront gérés par le biais d'un marché public attribué à Veolia.

Les dépenses liées aux trois installations en régie sont évaluées pour 2025 à **un peu plus d'1 M€ hors dépenses de personnel**. Il s'agit de frais de **maintenance, locations, nettoyage, carburant, électricité, prestations de transport, entretien des matériels**. Comme indiqué précédemment, de nouvelles dépenses de transport vont naître en 2025 en raison de la fermeture du centre de tri de Toulouse. Les tonnes de collectes sélectives produites à Toulouse devront à présent être amenées jusqu'à Bessières depuis le dépôt de Chantelle. **Les dépenses liées aux quatre installations en gestion externalisée sont évaluées pour 2025 à un peu moins de 4 M€**. Enfin, suite à une réorganisation du mode de gestion de la déchèterie de Plaisance-du-Touch, qui passe en régie au 1^{er} novembre 2024, **des dépenses de transport pour les déchets verts et les gravats viendront s'ajouter**.

Au total, c'est donc une prévision budgétaire de 5,35 M€ pour 2025 contre 5,46 M€ au BP 2024. **Ces dépenses pourraient augmenter de 2% par an pour atteindre hypothétiquement 7,28 M€ à horizon 2035**, comme le montre le graphique ci-dessous.



Les dépenses des DECHETERIES PUBLIQUES

Decoset assure l'exploitation de 20 déchèteries sur son territoire. Treize d'entre elles sont en gestion externalisée et sept sont en régie directe. Le marché d'exploitation des treize déchèteries est renouvelé à compter du 1^{er} novembre 2024, pour une durée estimative de 4 ans, et attribué à Suez. Le renouvellement de ce marché a permis de **réorganiser les modes de gestion de nos installations** en basculant notamment la déchèterie de Plaisance-du-Touch en régie, en raison de ses volumes importants et de son côté préventif avec les jardins pédagogiques ou encore le showroom du réemploi.

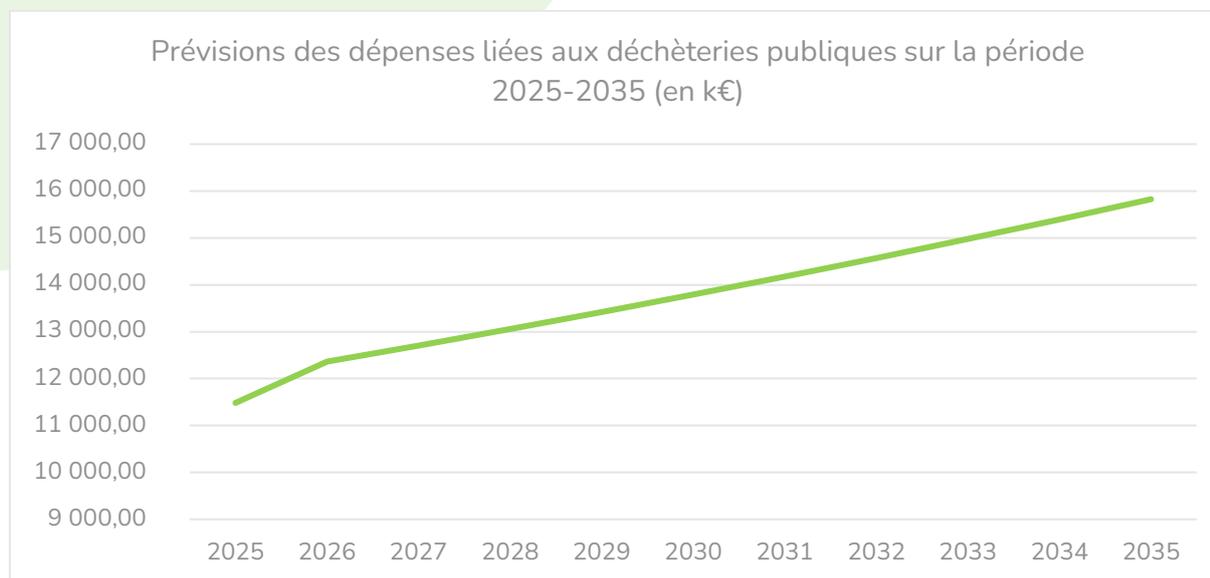
A l'occasion de ce renouvellement, ont également été repensées les prestations attendues pour **tenter d'optimiser les coûts dans chaque filière de traitement.** A cet égard, le coût de traitement des déchets verts provenant des déchèteries a basculé sur le budget Compost pour rejoindre les marchés de traitement des autres déchets verts et rationaliser les dépenses. C'est ainsi 1,5 M€ de dépenses en moins sur le budget déchèteries et autant en plus sur le budget compost en 2025. Toutefois, ces dépenses sont bien réaffectées au tarif « déchèteries » au niveau des contributions payées par les EPCI membres.

A l'inverse, le traitement du tout-venant incinérable provenant des déchèteries est dans le budget incinération, en revanche il fait l'objet d'une composante du tarif « déchèteries » au niveau des contributions des EPCI. En somme, **les dépenses prévisionnelles 2025 pour les déchèteries en gestion externalisée sont évaluées à près de 9 M€ contre 2,2 M€ pour les déchèteries en régie** hors dépenses de personnel. Ainsi au total la prévision budgétaire s'élève à plus de 11 M€ en 2025 contre 12,3 M€ au BP 2024. **Il ne s'agit donc pas d'une baisse mais d'une réaffectation des dépenses à une autre filière.** Néanmoins, il convient de relever la constance des dépenses lors d'un renouvellement de marché en période d'inflation, signe d'une certaine **maîtrise de nos dépenses.**

Par ailleurs, comme déjà présenté dans de précédents rapports financiers, **un contrôle d'accès aux déchèteries a été mis en place en 2024,** d'abord de manière facultative pour une période transitoire, puis de manière obligatoire depuis le 1^{er} mars 2024. Ce contrôle a pour but principal de limiter l'accès des professionnels aux déchèteries publiques et de réduire ainsi la facture d'exploitation. Le second intérêt du contrôle est de limiter cette fois l'accès aux usagers extérieurs au territoire de Decoset. Il apparaît juste que l'utilisateur qui finance indirectement un service public puisse en bénéficier tandis que celui qui ne le finance pas ne puisse y accéder. Ce contrôle d'accès présente **un coût annuel relativement modeste (110 000 €) au regard des économies qu'il permet de réaliser.**

Enfin, des dépenses subsidiaires existent comme les travaux d'entretien des vingt installations ou encore des dépenses habituellement prévues pour financer les acteurs du réemploi, dans **une dynamique de prévention et d'accompagnement aux changements de comportements de plus en plus prégnante.** Au total, le budget prévisionnel pour les déchèteries est évalué à 11 M€ en 2025 comme indiqué en amont, mais ce budget a vocation à grossir au cours des prochaines années lorsque les nombreux investissements dans cette filière auront été réalisés (réhabilitation du Hall 9 en lieu d'accueil et de sensibilisation du public, création d'une

déchèterie innovante à Ribaute, création d'une déchèterie innovante au nord du territoire, relocalisation de la déchèterie de Monlong, agrandissement de la déchèterie de Fronton, éco-points de proximité en hyper-centre de Toulouse...). Les dépenses atteindraient ainsi près de 16 M€ à horizon 2035 comme le matérialise le graphique ci-dessous.



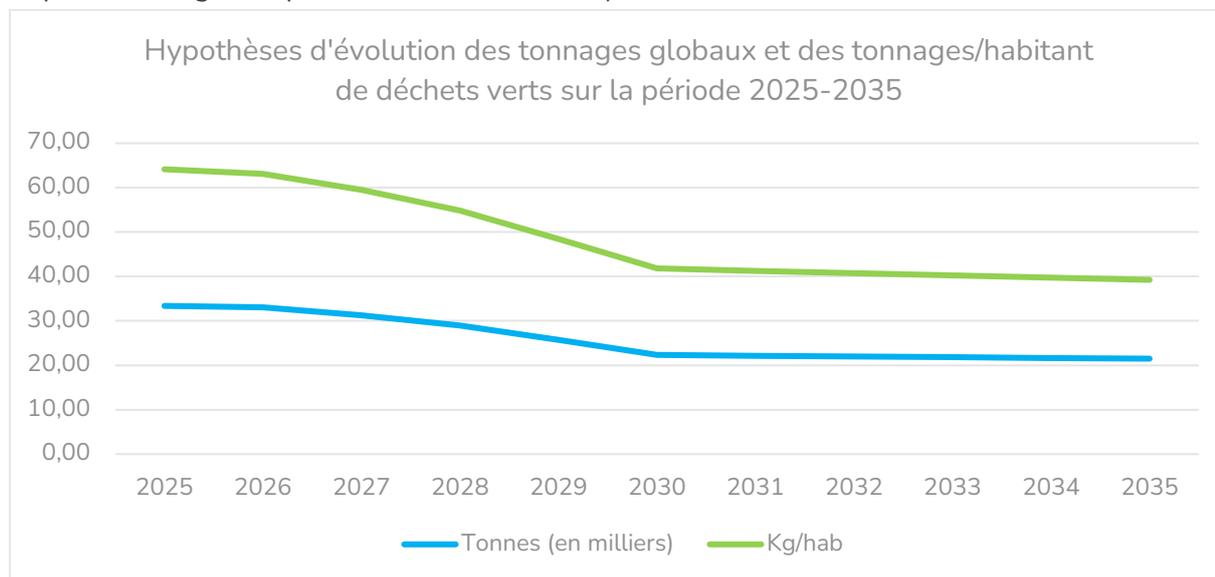
Les dépenses de COMPOSTAGE

Decoset assure l'exploitation d'une plateforme de compostage située à Léguevin. A l'instar des quatre quais de transfert cités plus haut dans le rapport, la plateforme de Léguevin fait aujourd'hui partie intégrante de la DSP Econotre. **Au 1^{er} janvier 2025, à la fin de cette DSP, la plateforme sera gérée par le biais d'un marché public.** Une convention existe également avec le Sivom SAGE pour le traitement des déchets verts collectés en porte à porte sur l'ouest toulousain et pour le traitement des déchets verts des services techniques communaux de VILLENEUVE et CUGNAUX. Des marchés pour des prestations de compostages externalisés et de réception de collecte en PAP complètent le dispositif. L'ensemble de ces prestations de service sont évaluées à 0,7 M€

Sur la plateforme de transit bois et déchets verts situées à Daturas (installation de transfert), exploitée en régie directe, des marchés d'externalisation des DV sont exécutés avec divers prestataires ainsi qu'avec le Sivom SAGE sur le même dispositif de convention d'entente, pour un montant prévisionnel de 0,2 M€.

Au total, la prévision budgétaire 2025 pour les dépenses de fonctionnement liées au compostage est chiffrée à 2,4 M€ contre 1,3 M€ au BP 2024. **Pour rappel il y a un basculement entre le budget déchèteries publiques et le budget compost qui s'est vu transféré une dépense d'1,5 M€ en 2025 pour le traitement de DV en provenance des déchèteries.** Les dépenses de compostage sont donc **plutôt en baisse à isopérimètre**, et cette tendance semble se dessiner jusqu'en 2030 en raison d'une baisse des tonnages anticipée notamment une baisse en 2028, 2029 et 2030 sur la métropole toulousaine (22 300 tonnes prévues en 2030 contre 33 400 tonnes prévues en 2025) principalement en raison du développement des collectes de bio-déchets comme pour les OMR, et aussi et surtout en raison du changement des modalités

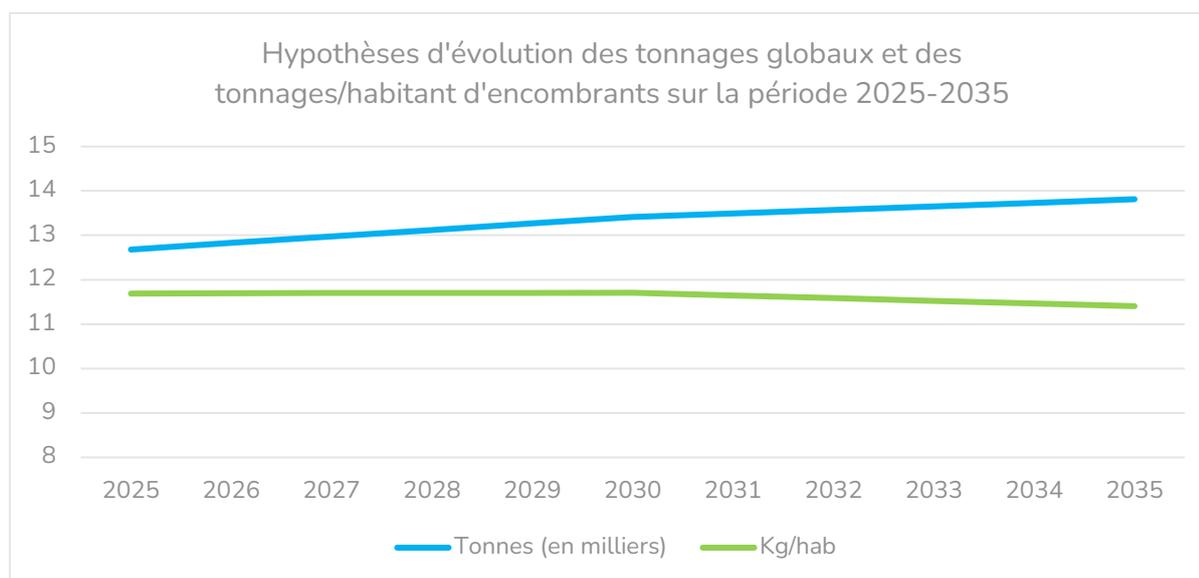
de collectes des déchets verts. Toutefois, **ce changement de mode de collectes risque en contrepartie d'entraîner une augmentation des tonnages de DV apportés en déchèteries**, dont le graphique suivant ne tient pas compte (et donc implicitement une stabilisation des dépenses malgré un prix à la tonne en baisse).



Les dépenses d'ENCOMBRANTS

Au 1^{er} janvier 2025, un nouveau marché de traitement des encombrants démarre, en parallèle de la prise en charge de ces déchets effectuée en régie sur la Station de transfert de Daturas. **La prévision budgétaire pour 2025 est évaluée à 1,9 M€.** Les hypothèses d'évolution de ces dépenses sont projetées à 2% par an pour les années suivantes.

En termes de tonnages, il est prévu de traiter 12 680 tonnes d'encombrants en 2025, avec une progression très linéaire (13 813 tonnes en 2035). Le kg/hab passerait de 11,69 en 2025 à 11,40 en 2035. Le graphique ci-dessous illustre ces hypothèses.



Les charges de STRUCTURE

Les charges de structure présentées dans ce paragraphe ne reprennent pas les dépenses de personnel évoquées plus haut. Elles correspondent aux **frais d'administration générale et de fonctionnement des services supports**. Elles couvrent notamment les dépenses suivantes :

- Les **loyers et charges** des locaux du siège administratif (Balma) et les frais de nettoyage afférents
- Les **assurances** (bâtiments, flotte automobile, responsabilité civile)
- Les **frais de contentieux**, les honoraires de conseils juridiques
- La collecte des **déchets non ménagers** (produits par Decoset)
- Les **indemnités** des élus
- Les dépenses **d'informatique** (abonnements, maintenance, petit matériel)
- Les dépenses de **communication** (publications dans les journaux, site internet)
- Les frais **d'études** (par exemple sur la tarification incitative de second rang en 2025)
- Les achats d'unités pour **la publicité des marchés publics**
- Les **frais de formations** des agents
- Les frais liés à la **prévention des risques**
- Les frais liés à la **prévention des déchets**
- Les **frais financiers** (intérêts de la dette)

Le budget prévisionnel pour les charges de structure s'élève à **6,3 M€ en 2025, dont 2 M€ de frais financiers**. Lors de l'élaboration de la grille tarifaire applicable aux EPCI membres, **certaines charges de structure peuvent intégrer un tarif « technique »** si la dépense est bien identifiée comme étant affectée uniquement à cette filière. C'est le cas par exemple pour les intérêts d'emprunt qui sont réintégrés dans les tarifs « incinération », « tri », « compostage » ou encore « déchèteries » selon l'objet pour lequel l'emprunt a été mobilisé spécifiquement pour une installation rattachable à une filière. Cela peut être aussi le cas pour les frais notariés, pour les assistances à maîtrise d'ouvrage etc.

Synthèse des dépenses de fonctionnement par services.

Le tableau suivant permet de synthétiser les dépenses détaillées en amont, et de projeter un montant pour les dépenses réelles de fonctionnement en 2025, à savoir 72,4 M€.

Par Services	BP 2024	BP 2025	Evolution BP 2024 / BP 2025
Administration générale	473 240,00 €	476 840,00 €	0,75%
Affaires juridiques	716 895,00 €	888 000,00 €	19,27%
Bio-déchets	28 050,00 €	175 000,00 €	83,97%
Communication	122 000,00 €	128 520,00 €	5,07%
Compostage	1 336 490,00 €	2 357 100,00 €	43,30%
Déchèterie professionnelle	0,00 €	16 500,00 €	100,00%
Déchèteries publiques	12 342 010,00 €	11 096 330,00 €	-11,23%
Economie circulaire	513 250,00 €	411 100,00 €	-24,85%

Elus	92 000,00 €	100 000,00 €	8,00%
Encombrants	303 020,00 €	1 941 900,00 €	84,40%
Hall 9	0,00 €	27 700,00 €	100,00%
Finances	2 929 065,00 €	3 677 996,28 €	20,36%
Incinération	35 123 040,00 €	32 220 957,29 €	-9,01%
Innovation	102 000,00 €	0,00 €	
Marchés publics Achats	57 000,00 €	56 000,00 €	-1,79%
Prévention et Changement des comportements	0,00 €	155 912,00 €	100,00%
Masse salariale générale	7 388 930,00 €	6 844 408,17 €	-7,96%
Ressources humaines (hors 012)	62 000,00 €	56 000,00 €	-10,71%
Informatique	186 000,00 €	373 851,17 €	50,25%
Transfert	5 459 150,00 €	5 143 452,00 €	-6,14%
Travaux		298 100,00 €	
Tri	11 266 270,00 €	5 959 936,92 €	-89,03%
TOTAL	78 500 410,00 €	72 405 603,83 €	-8,42%

3.2 Les hypothèses en recettes

Decoset est un établissement public sans fiscalité propre. Il **ne perçoit donc aucune taxe ou redevance des usagers**. Il est **financé majoritairement par les collectivités qui le compose**. Dans un souci de respect de l'équilibre budgétaire, le calcul des recettes doit permettre de venir couvrir les dépenses précitées et le remboursement du capital de la dette à minima.

Si Decoset parvient à **dégager des excédents au-delà de la couverture des dépenses obligatoires, ils seront utilisés dans un seul objectif d'intérêt général** pour financer des investissements permettant le traitement ou la valorisation des déchets ménagers.

En 2025 comme en 2024, **tous les coûts seront mutualisés pour être refacturés au prorata des tonnes ou des habitants** de chaque collectivité adhérente. Les recettes proviennent majoritairement des contributions des EPCI membres de Decoset. **Cela représente 80% à 85% des recettes de fonctionnement du syndicat**. Les factures aux EPCI sont éditées mensuellement à un prix forfaitaire déterminé sur la base des tonnages de février N-1 et de la population connue au 1^{er} janvier de l'année N, puis des factures de régularisation semestrielles viennent compléter ces forfaits pour facturer les membres en fonction de leurs tonnages réels, après validation conjointe.

En 2025, les recettes prévisionnelles liées aux contributions des membres sont évaluées à 67 M€ soit 12% de moins qu'au BP 2024. Cette baisse s'explique d'une part par les renouvellements de contrats qui bénéficient au syndicat en affichant des prix à la tonne plus avantageux que les précédents, mais surtout par la volonté d'utiliser les excédents constitués ces dernières années pour financer la fin de la première période d'investissements et limiter l'endettement de l'établissement qui a bondi en 2024 et qui continuera de grandir jusqu'en 2028.

Dès 2026, les contributions des membres devraient retrouver leur niveau de 2024 (autour de 78 M€) puis atteindre un pallier autour de 84 M€ pendant quelques années avant de redescendre autour de 81 M€. **Les EPCI devront donc maintenir en fonction de leurs choix un niveau de recette suffisant pour subvenir aux coûts de collectes et de traitement des déchets de leur territoire.**

Il existe **d'autres recettes annexes, de l'ordre de 15% à 20% des recettes totales** de fonctionnement, qui sont prises en compte dans l'élaboration des contributions appliquées aux EPCI. L'objectif est de ne faire payer que le coût net (et éventuellement un peu d'autofinancement) aux collectivités membres et de limiter leurs apports grâce à la recherche de recettes extérieures. Cela peut être :

- Les redevances d'occupation du domaine public
- La vente d'électricité et de chaleur produites par les installations de traitement
- La vente de matériaux (ferraille, batteries, huiles alimentaires)
- Les soutiens des éco-organismes
- Les subventions de fonctionnement

Decoset se mobilise pour **optimiser ces recettes annexes** dans l'élaboration de ses contrats afin d'alléger la facture des EPCI.

Les contributions versées par les adhérents sont fixées par un tarif voté annuellement au moment du Budget Primitif. En application des Statuts, depuis le 1^{er} janvier 2024 les contributions aux dépenses du syndicat sont fixées par **un tarif établi annuellement dans le respect du principe de solidarité** qui prévaut depuis l'origine du Syndicat. Les charges facturées au prorata du nombre d'habitants sont :

- Les charges de structure, études et autres charges à caractère général
- Les dépenses obligatoires
- Les coûts de gestion et d'exploitation des déchèteries
- La couverture des besoins de financement des investissements, y compris la charge de la dette

Les charges liées à l'exploitation directe (incinération, tri, compostage) sont facturées à la tonne traitée. Les charges liées à l'exploitation directe des centres de transfert, et au transport au départ des centres de transfert, sont mutualisées et facturées à la tonne traitée, qu'il y ait ou non utilisation des centres de transfert.

La grille prévisionnelle des contributions 2025 est présentée ci-dessous. Des projections sont également réalisées pour les exercices 2026 et 2027 afin de permettre aux EPCI membres d'anticiper leurs propres prévisions budgétaires.

	2024	2025	2026	2027
Contributions à la tonne				
Incinération /tonne	112,78 €	79,60 €	81,89 €	88,04 €
Tri mélange /tonne	222,49 €	128,92 €	150,23 €	152,92 €
Compostage en PAP /tonne	44,19 €	26,33 €	27,08 €	28,00 €
Encombrants /tonne	78,79 €	149,96 €	151,17 €	152,48 €
Transfert /tonne	11,84 €	16,39 €	17,48 €	18,11 €
Bio-déchets /tonne	56,10 €	72,10 €	73,54 €	75,01 €
Contributions à l'habitant				
Charges de structure Decoset /hab	3,60 €	3,60 €	3,50 €	3,52 €
Déchèteries /hab	16,58 €	18,38 €	19,49 €	22,69 €
Charges fixes Compostage en PAP /hab	1,15 €	0,75 €	6,91 €	1,93 €
Charges fixes transfert /hab	2,59 €	1,25 €	2,15 €	2,59 €
Charges fixes incinération /hab	2,85 €	2,81 €	4,37 €	9,02 €
Charges fixes tri/hab	4,24 €	4,24 €	3,57 €	3,54 €

Au total en 2025, les recettes prévisionnelles en section de fonctionnement sont évaluées à 80,5 M€ soit environnement 8 M€ d'autofinancement (pour couvrir les dotations aux amortissements, le remboursement du capital de la dette et une partie du financement des investissements).

4. Les hypothèses retenues pour la section d'investissement

4.1 Les projets inscrits en 2025

Jusqu'en 2022, le syndicat a peu utilisé le dispositif des autorisations de programme (AP) pour gérer ses investissements, notamment en raison de leur faible volume. Lors du lancement de travaux de grande ampleur, tels que la rénovation de l'UVE de Toulouse et la construction du nouveau centre de tri à Bessières, la nécessité d'une gestion par AP s'est faite ressentir. **Avec le changement de nomenclature au 1^{er} janvier 2024 (passage de la M14 à la M57), le recours à ces AP doit être généralisé.** Il est donc envisagé d'ouvrir de nouvelles AP en fin d'année 2024 pour les prochains projets d'investissement, ce qui permettra une plus grande justesse dans l'inscription des crédits budgétaires 2025. En effet, les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. **Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.** Elles peuvent être révisées chaque année. Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Par conséquent, **l'inscription des seuls crédits de paiement au Budget primitif répond davantage au principe de sincérité budgétaire et de lisibilité** et permet d'améliorer les taux de réalisation.

Le Centre de tri de Bessières

Comme précédemment indiqué en section de fonctionnement, un nouveau centre de tri est en cours de construction sur la commune de Bessières qui viendra se substituer aux deux centres existants aujourd'hui sur le territoire (Toulouse et Bessières). Ce nouveau centre sera en capacité de traiter les extensions des consignes de tri grâce à la technologie notamment des trieurs optiques dernière génération capables de séparer les plastiques blancs, les plastiques verts, les papiers, les cartons pour accroître leur valorisation. En cohérence avec les politiques publiques nationales et européennes menées dans divers secteurs, **les efforts en investissement du syndicat servent la transition écologique.** Des efforts sur la qualité du tri avec une usine plus performante mais aussi des efforts de sensibilisation avec la création d'un parcours pédagogique et un marché de scénographie.

Pour ce projet, une autorisation de programme a été ouverte par délibération en date du 15 décembre 2022 pour un montant total de 57 M € et pour une durée de 3 ans (2023-2025). Les délais sont respectés et la réception devrait avoir lieu au deuxième semestre 2025. Ont déjà été décaissés 200 k€ en 2022 et 7.5M€ en 2023. La réalisation 2024 est évaluée à 30 M€. Par conséquent, les crédits de paiement à inscrire au BP 2025 seront de l'ordre de 19 M€.

La rénovation de l'UVE de Toulouse

Cette autorisation de programme a été ouverte par délibération en date du 31 mars 2022 pour un montant **total de 41 455 000 € et pour une durée de 3 ans**. Sans modification financière, elle a été prolongée d'un an. Les travaux de modernisation, devraient donc être achevés et réceptionnés en 2025. Il s'agit de **travaux de rénovation permettant de limiter les rejets polluants de l'usine pour répondre aux exigences européennes**. Ces travaux **ont permis de diminuer le taux de TGAP payé sur les tonnes traitées depuis 2023**.

Cette usine doit toutefois être reconstruite compte tenu de sa vétusté. L'autorisation de programme prévoit également le financement de la concertation continue pour la reconstruction de la future usine, procédure de consultation citoyenne pour encadrer son dimensionnement ou encore sa localisation. Ont déjà été décaissés 1,1 M€ en 2022 et 8 M€ en 2023. La réalisation 2024 est évaluée à 12 M€. Les crédits de paiement à inscrire au BP 2025 seront donc de l'ordre de 20 M€.

L'agrandissement de la déchèterie de Fronton

Cette autorisation de programme a été ouverte par délibération en date du 26 mars 2019 pour un montant total de 361 095 € et pour une durée initiale de 2 ans (2019-2020). Le projet a dû être retardé en raison de contraintes règlementaires et environnementales. **Il sera proposé de réévaluer cette autorisation à hauteur de 900 000 €**. Les travaux devraient avoir lieu en totalité en 2025.

Actuellement, **seules les trois APCP précitées sont en cours d'exécution**. Une quatrième APCP est ouverte mais le projet est retardé en raison de contraintes urbanistiques ; il ne sera donc pas prévu de crédits de paiement en 2025. Le syndicat souhaite en ouvrir d'autres pour ses futurs projets, dont la présentation se fait en suivant.

La subvention d'équipement versée pour la reconstruction de l'UVE de Toulouse

Dans le cadre de la nouvelle DSP qui débutera au 1^{er} janvier 2025 pour l'exploitation des deux UVE (Toulouse et Bessières), **le nouveau contrat prévoit la reconstruction d'une usine à Toulouse pour remplacer l'existante**. C'est le délégataire qui va porter en partie le poids de cet investissement, et le refacturer à Decoset dans ses prix de traitement à la tonne. Mais dans un souci d'optimisation financière, le contrat prévoit une subvention d'équipement, versée par Decoset au délégataire, à concurrence de 150 M€, avec un décaissement en 3 temps – 30 M€ en 2025, 30 M€ en 2026 et 90 M€ en 2027. Ainsi, **la majeure partie de l'investissement est portée directement par le délégataire** qui va devoir l'amortir sur la durée du contrat initial (20 ans) tandis qu'une autre partie de l'investissement est portée indirectement par Decoset qui pourra cette fois-ci l'amortir sur 30 ou 40 ans, et ainsi étaler le coût de cet investissement pour ses collectivités adhérentes. Cela permet aussi de faire davantage supporter le coût par les usagers du service public plutôt que par les habitants d'un territoire à l'instant T (puisque la

durée de vie moyenne d'une telle usine est estimée à 40 ans). **Il est donc envisagé l'ouverture d'une APCP pour le versement de cette subvention** d'équipement pluriannuelle.

La réhabilitation du Hall 9

Il est envisagé **l'ouverture d'une APCP pour le projet de réhabilitation du Hall 9 de l'ancien Parc des Expositions de Toulouse** en tiers-lieu d'accueil et de sensibilisation du grand public à l'égard des déchets. Le montant du projet est évalué à 7,2 M€ et comprend les études préliminaires, les études géotechniques, la maîtrise d'œuvre, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion de la programmation du Hall 9, les travaux de construction, les travaux d'aménagements, la mise en place du site internet et de la scénographie.

Ont déjà été décaissés 70 k€ en 2021, 2k€ en 2022 et 225 k€ en 2023. La réalisation 2024 est évaluée à 500 k€. Les crédits de paiement à inscrire au BP 2025 seront de l'ordre de 5,7 M€ avec un solde de 700 k€ en 2026.

La construction d'une déchèterie innovante à Ribaute

Il est envisagé l'ouverture d'une APCP pour le projet de construction d'une déchèterie innovante à Ribaute (secteur Quint-Fonsegrives), sur le même modèle que celle de Plaisance-du-Touch (conception de jardins pédagogiques, d'un showroom du réemploi, visites scolaires et animations de sensibilisation). **Le montant du projet est évalué à 5,5 M€** et comprend l'achat du foncier, l'achat d'un terrain de compensation (zone humide), les études géotechniques, les missions SPS et contrôle technique, la maîtrise d'œuvre, les travaux et les aménagements.

Ont déjà été décaissés 6 k€ en 2020, 1 k€ en 2021, 43k€ en 2022 et 84 k€ en 2023. La réalisation 2024 est évaluée à 20 k€. Les crédits de paiement à inscrire au BP 2025 seront de l'ordre de 3,5 M€ avec un solde de 1,8 M€ en 2026.

Les autres projets à couvrir par une APCP

Pour les projets de construction d'une plateforme de compostage à Grenade et de réhabilitation à Léguevin, il est envisagé l'ouverture d'APCP. **Les montants sont évalués à 4,7 M€ pour Grenade et 4,9 M€ pour Léguevin.** Les principaux décaissements devraient intervenir sur les exercices 2026-2027.

Pour les projets d'amélioration des centres de transfert de Grenade et Colomiers, de création d'un centre de transfert à Dandine et de transformation de la Station de transfert de Daturas en dépôt technique, il est également envisagé l'ouverture d'APCP.

L'objectif est d'ajuster le plus sincèrement possible les prévisions budgétaires annuelles en les rapprochant davantage des prévisions de décaissement et n'inscrivant plus l'entièreté des crédits nécessaires à l'attribution des marchés publics.

Synthèse des dépenses d'investissement

Le tableau suivant synthétise les dépenses d'investissement dont les plus importantes ont été détaillées en amont, et projette un montant global pour les dépenses réelles d'investissement en 2025, à savoir 88,5 M€ hors remboursement du capital de la dette.

N° Opération	Libellé	Prévisions budgétaires 2025
12	Réseau historique des déchèteries	0,00 €
13	Modernisation UVE Toulouse	20 326 543,38 €
14	Véhicules	125 000,00 €
15	Matériels de bureau	42 690,00 €
22	Déchèterie de Ribaute	3 534 521,00 €
23	Déchèterie Nord	0,00 €
24	Tiers-lieu Hall 9	6 028 787,23 €
27	Nouveau centre de tri Bessières	19 523 680,45 €
28	Travaux locaux Decoset	50 000,00 €
29	Base de données	0,00 €
30	Equipements Parc déchèteries	330 000,00 €
3000	Travaux d'entretien déchèteries	390 000,00 €
3009	Déchèterie de Plaisance	206 929,25 €
3022	Station de transfert de Daturas	120 000,00 €
3023	Plateforme de compostage de Daturas	0,00 €
3101	Agrandissement déchèterie Cornebarrieu	50 000,00 €
3102	Agrandissement déchèterie Fronton	830 000,00 €
3105	Agrandissement déchèterie Labège	0,00 €
3201	Eco-point de quartier Rue des fontaines	386 200,00 €
3202	Eco-point de quartier Conteneur	0,00 €
3203	Eco-point de quartier Garipuy	55 000,00 €
33	Développement des bio-déchets	60 000,00 €
34	Plateforme de compostage Grenade	155 000,00 €
35	Plateforme de compostage Léguevin	162 000,00 €
3501	Déchèterie professionnelle de Daturas	2 500 000,00 €
3503	Dépôt technique Daturas	40 000,00 €
36	Chemin de Fenouillet	1 350 000,00 €
37	Déchèterie de Cugnaux	0,00 €
38	Relocalisation plateforme bois déchets verts à Daturas	20 000,00 €
40	Création site internet	0,00 €
41	Data	0,00 €
42	Relocalisation déchèterie de Monlong	2 100 000,00 €
43	Centre de transfert de Colomiers	60 000,00 €
44	Centre de transfert de Dandine	60 000,00 €
45	Centre de transfert de Grenade	15 000,00 €
46	Nouvelle UVE Toulouse	30 000 000,00 €
TOTAL		88 521 351,31 €

4.2 Le plan pluriannuel d'investissement

Au-delà des prévisions 2025, il convient de présenter la programmation pluriannuelle des principaux investissements qui s'élève à 260 M€ sur les 8 prochaines années (2025-2032).

Projet - Crédits de paiement en M€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Ribaute	3,5 M€	1,8 M€						
Déchèterie Nord		0,7 M€	2,4 M€	2 M€				
Hall 9	5,7 M€	0,7 M€						
Chemin de Fenouillet	1,3 M€	0,5 M€	1 M€	0,15 M€				
Relocalisation Monlong	2,1 M€	0,25 M€	1,75 M€	1,4 M€	1 M€			
Reconstruction déchèterie professionnelle	2,5 M€	0,35 M€						
Agrandissement Fronton	0,83 M€							
Agrandissement Cornebarrieu	0,05 M€	0,63 M€						
Construction déchèterie Cugnaux				0,25 M€	2,25 M€	0,3 M€		
Renouvellement parc des bennes	0,33 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,1 M€	0,1 M€
Rénovation UVE Toulouse	20 M€							
Plateforme compostage Grenade	0,15 M€	3,9 M€	0,62 M€					
Plateforme compostage Léguevin	0,16 M€	3,8 M€	0,9 M€					
Subvention équipement nouvelle UVE	30 M€	30 M€	90 M€					
Nouveau centre de tri	19 M€							
Agrandissement Labège				0,15 M€	0,5 M€			
Agrandissement Ramonville			0,1 M€	0,4 M€				

Centre de transfert tri et encombrants	0,06 M€	1,2 M€	1,9 M€	0,4 M€				
Mise aux normes centres de transfert	0,06 M€	1,5 M€	2,5 M€	0,3 M€				
Renouvellement matériels roulants	0,12 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,2 M€
Développement informatique et matériels de bureau	0,05 M€	0,03 M€	0,03 M€	0,02 M€	0,02 M€	0,02 M€	0,02 M€	0,02 M€
Démolition UVE Toulouse						5 M€	5 M€	5 M€
TOTAL	85,91 M€	45,76 M€	101,6 M€	5,47 M€	4,17 M€	5,72 M€	5,32 M€	5,32 M€

4.3 Les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement peuvent être **financées soit par autofinancement, soit par subvention, soit par mobilisation d'emprunts ou encore par la réduction du fonds de roulement** (utilisation d'une partie des excédents antérieurs).

Comme indiqué en début de rapport dans le contexte budgétaire et financier, **Decoset a réalisé des résultats excédentaires ces 4 dernières années**. En 2024, il aura financé ses investissements par la mobilisation d'emprunt et à la marge par des subventions, préservant ainsi son fonds de roulement et ses excédents cumulés de fonctionnement.

En 2025, le syndicat aura recours à l'utilisation de ses excédents antérieurs pour financer environ 35 M€ de ses investissements, à l'autofinancement pour 4 M€ et à la mobilisation d'emprunt pour un peu moins de 50 M€. S'en trouveront impacté son fonds de roulement et son endettement, puis sa trésorerie en 2026.

A l'issue, il sera donc nécessaire de recréer rapidement des provisions et une capacité d'autofinancement **pour entamer la deuxième phase d'investissements sereinement et garantir une solvabilité de long terme** pour rembourser les emprunts contractés et faire face aux engagements contractuels.



STRUCTURE ET STRATÉGIE DE GESTION DE LA DETTE

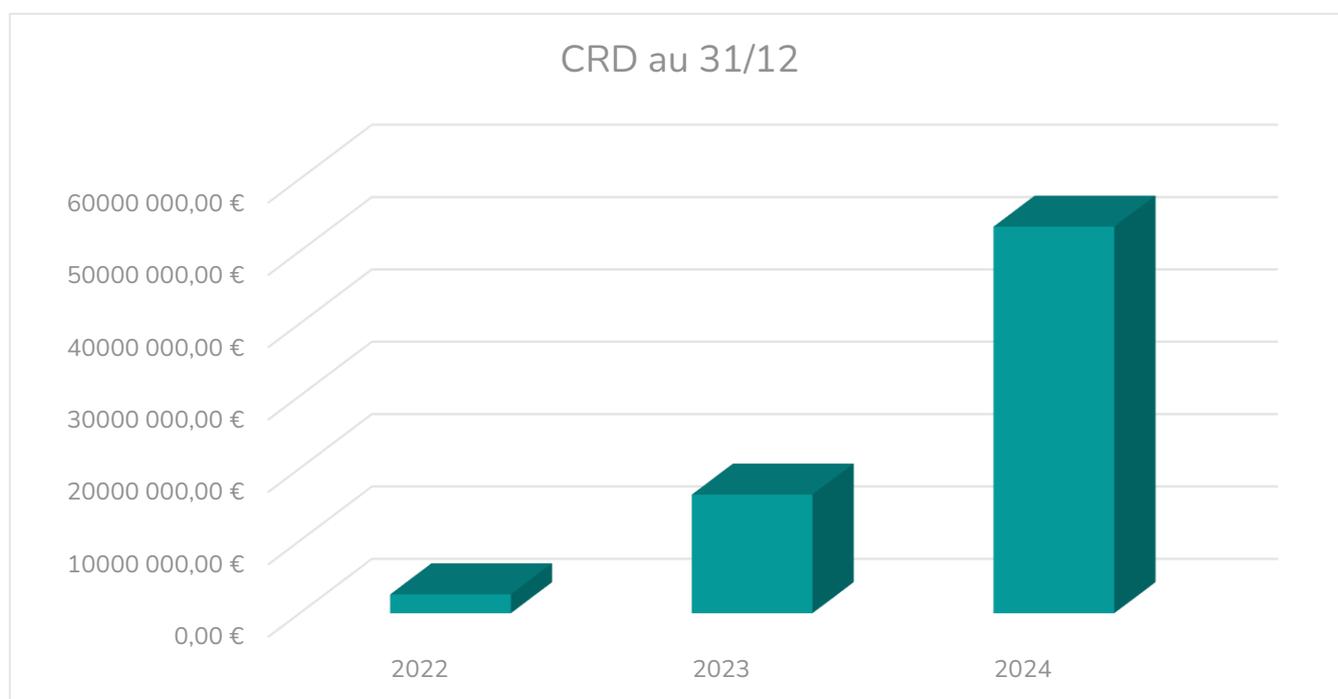
1. L'évolution de l'encours et des annuités de dette

1.1 L'évolution de l'encours de la dette

Le Capital Restant Dû (CRD) du Syndicat Mixte Decoset s'élevait à 16 384 781,17 € au 31 décembre 2023. Il était de 2 603 496,23 € au 31 décembre 2022.

Le CRD de Decoset **est projeté à 53 416 055,65 € au 31 décembre 2024.**

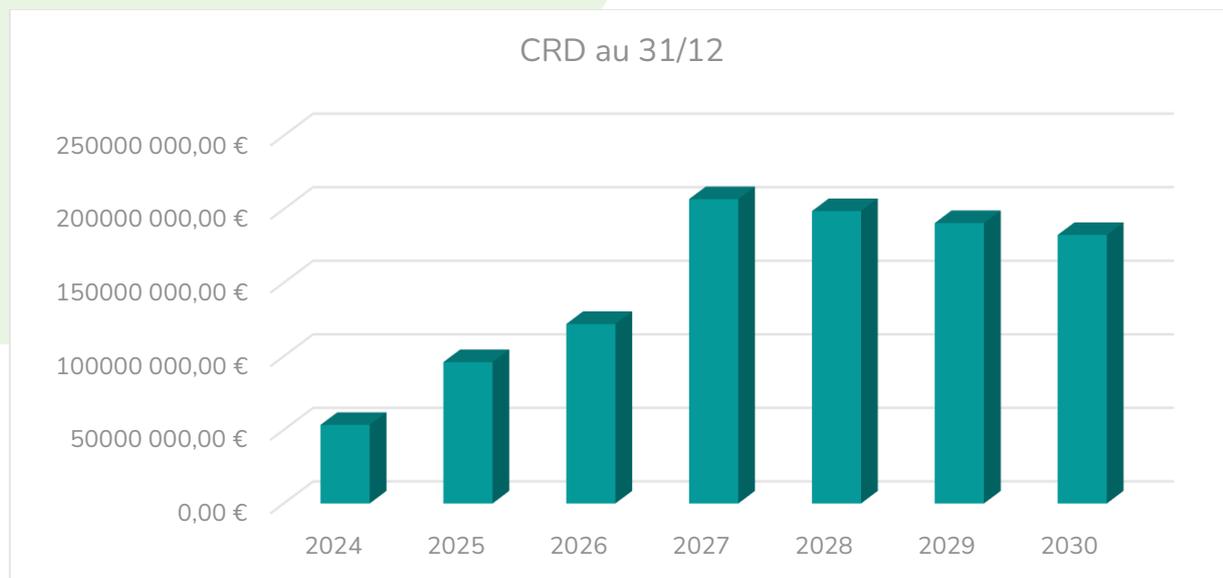
Le graphique suivant précise l'évolution de l'encours de la dette au cours des 3 dernières années, en tenant compte des mobilisations d'emprunt qui interviendront au dernier trimestre 2024.



Le tableau suivant projette l'évolution de l'encours de dette à horizon 2030 (phase de stabilisation financière de Decoset). Il va croître considérablement pour atteindre près de 207 M€ en 2027 puis entamer une décroissance à partir de 2028 pour atteindre 182,5 M€ en 2030.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
CRD au 31/12	53,42 M€	96,07 M€	121,97 M€	206,86 M€	198,75 M€	190,63 M€	182,5 M€

Le graphique illustre ce tableau et permet de visualiser le rythme d'extinction de la dette future.

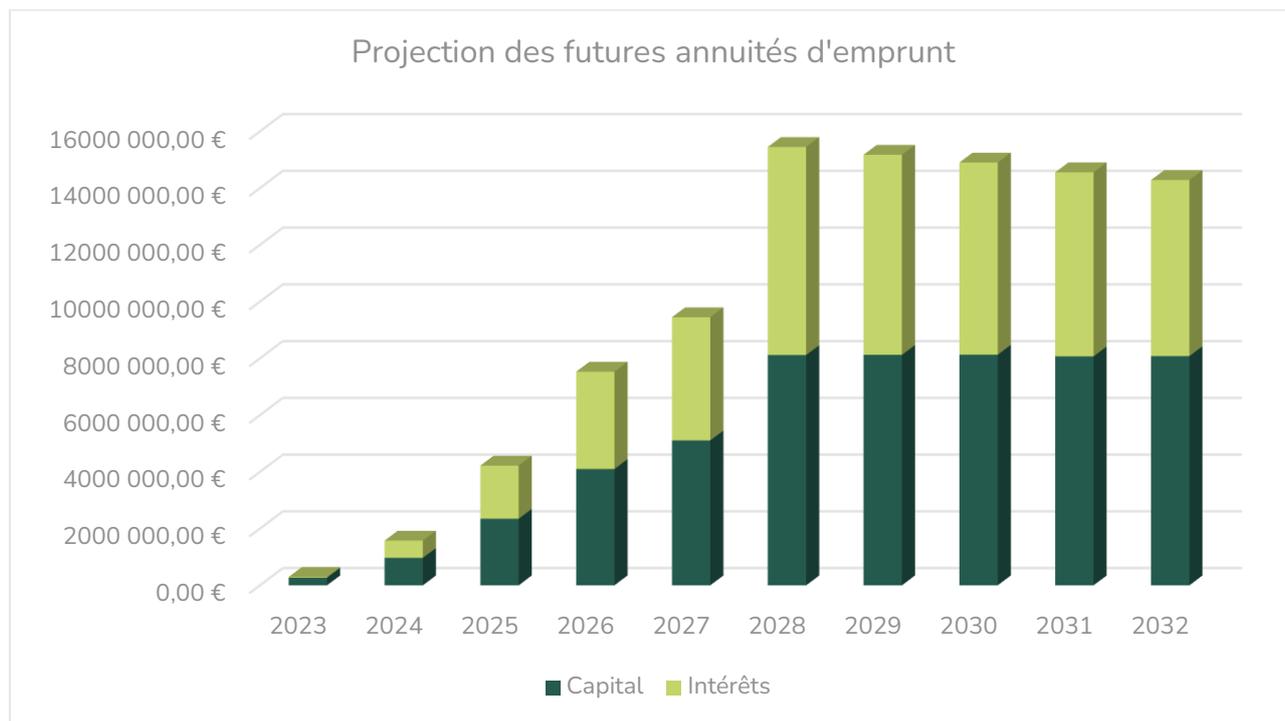


1.2 L'évolution des annuités de la dette

Le tableau suivant retrace les futures annuités du syndicat, en tenant compte des probables mobilisations d'emprunt.

Année	Capital	Intérêts
2023	268 715,06 €	27 730,82 €
2024	968 725,52 €	607 063,69 €
2025	2 344 804,32 €	1 871 207,59 €
2026	4 101 254,59 €	3 427 140,41 €
2027	5 107 965,10 €	4 338 239,55 €
2028	8 114 946,24 €	7 333 337,71 €
2029	8 122 209,01 €	7 052 453,07 €
2030	8 129 761,36 €	6 770 002,95 €
2031	8 068 826,47 €	6 487 251,13 €
2032	8 076 993,72 €	6 207 052,57 €

Le graphique suivant réalise la photographie des éléments ci-dessus.



En 2025, Decoset procèdera aux premiers remboursements des trois emprunts contractés en 2024 et mobilisera certainement 2 nouveaux emprunts, un de 15 M€ sur 20 ans pour la construction du nouveau centre de tri de Bessières, l'autre de 30 M€ sur 30 ans pour la subvention d'équipement à verser au délégataire pour la reconstruction de l'UVE de Toulouse.

1.3 L'évolution des indicateurs d'endettement

L'encours de la dette au 31 décembre 2023 représentait un peu plus de 2 années d'épargne. Celui au 31 décembre 2024 représenterait un peu plus de 6 années d'épargnes.

2. Le pilotage de la dette

Comme évoqué dans la 1^{ère} partie de ce rapport, **les taux d'intérêt s'inscrivent plutôt à la baisse en cette fin d'année 2024** suite à des assouplissements de la politique monétaire menée par la BCE. Les taux devraient encore diminuer de 0,10% en 2025 sans pour autant connaître une forte baisse. Un évènement mondial pourrait rapidement venir perturber ces prévisions encore bien incertaines. **De manière sincère, le syndicat prévoit d'emprunter au taux de 3,5% en moyenne en 2025.**

Decoset se protège de la hausse des taux par l'orientation de son encours. La plupart des emprunts en cours d'amortissement sont des emprunts à taux fixes :

Etablissement bancaire	Montant	Durée	Périodicité	Taux	Année de mobilisation
Crédit Agricole	1 172 542,10 €	360 mois	Mensuelle	0,00%	2000
Crédit Agricole	500 128,51 €	360 mois	Mensuelle	0,05%	2001
Crédit Mutuel	3 000 000,00 €	180 mois	Trimestrielle	1,40%	2017
Agence France Locale	14 000 000,00 €	20 ans	Annuelle	4,09%	2023
Arkea	9 000 000,00 €	30 ans	Annuelle	4,02%	2024
Caisse des dépôts	14 000 000,00 €	30 ans	Annuelle	Livret A + 0,40%	2024
La Banque Postale	15 000 000,00 €	20 ans	Trimestrielle	3,46%	2024

Comme cela a été fait en 2024, **une mobilisation anticipée pourrait intervenir** pour bénéficier d'opportunités éventuelles sur le niveau des taux fixes.

CONCLUSION

Tous ces éléments seront présentés et discutés lors du **Débat d'Orientations Budgétaires en Comité Syndical le 7 novembre 2024**. Ce débat se tiendra sur la base de ce présent rapport mais également d'une présentation effectuée en séance.

Le Budget Primitif 2025 sera voté en Comité Syndical le 10 décembre 2024.



Syndicat Mixte Decoset

2-4 rue Jean Giono – 31130 Balma
05 82 06 18 30 | contact@decoset.fr
www.decoset.fr

